

Lettre(s)

Revue éditée par l'Asselaf
pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française

L'éditorial de Philippe de Saint Robert

Le Monde tel qu'il tait...

Nous nous résolvons à rendre publique la lettre que nous avons adressée le 9 mars dernier au médiateur du journal Le Monde, lettre n'ayant même pas eu droit à un accusé de réception. Mœurs contemporaines, eût dit Baudelaire...

DANS MA JEUNESSE, au temps du Parti communiste triomphant, *Le Figaro* avait ouvert une rubrique intitulée : « Les informations que *L'Humanité* refuse à ses lecteurs. » Il est permis de se demander s'il ne va pas falloir ouvrir prochainement une rubrique du genre : « Les informations que *Le Monde* refuse à ses lecteurs ».

En effet, si *Le Figaro* titrait le 3 mars, dans ses « pages saumon » (sur quatre colonnes) : « Une société américaine condamnée à parler français », si *l'International Herald Tribune* titrait le même jour (sur quatre colonnes) : « *GE fined for inflicting English on French staff* », au sujet d'un sévère jugement de la Cour d'appel de Versailles en application de la loi Toubon « relative à l'emploi de la langue française » (août 1994), jugement appelé à faire jurisprudence, il est permis de se demander pour quelle raison mystérieuse *Le Monde*, qui se veut un « grand journal de référence », n'a pas jugé ses lecteurs dignes d'une telle information.

Le jugement est sévère : il condamne *GE Medical Systems* à payer au Comité d'entreprise, au Comité d'hygiène et de sécurité et

au syndicat CGT, qui avaient porté plainte, la somme de 580 000 euros ; la Cour fixe, par ailleurs, à 20 000 euros par document la pénalité de retard pour les traductions non fournies, passé un délai de trois mois après la signification de l'acte.



La liberté de la presse : liberté de dire ou liberté de taire ?

est en France le niveau des débats) ; certes, ce journal avait ultérieurement publié un article intitulé « Détruisons la langue française », de la plume d'un écrivain en mal de lecteurs ; mais on ne pensait pas que des positions aussi idéologiques pussent avoir leur prolongement dans cette occultation d'une information qui, semble-t-il, était due à tout le monde.

(Suite en page 2.)

(Suite de l'éditorial.)

D'autant qu'à en juger par l'article consacré le 8 mars dans *Le Monde* à l'affaire du brevet européen, notre consœur Annie Kahn sait parfaitement mêler l'information à la critique idéologique : « Paris bloque la simplification (*sic*) du brevet européen », avec cette conclusion, qui manifeste une fois encore que, lorsqu'on « vote mal » en France – qu'il s'agisse de la représentation nationale ou du peuple consulté en son entier par référendum –, il conviendrait de réformer au plus vite la décision prise « souverainement » (tel fut le terme employé au soir du 29 mai 2005

Brèves...

- La Semaine de la Francophonie s'est révélée, une fois de plus, et notamment au Salon du Livre, d'une parfaite confusion. Les écrivains « francophones » rivalisèrent de rejet de toute identification, du moins ceux que publie notre presse. On les comprend, vu l'obsession capitularde de la France dès qu'il s'agit de soutenir le rang de sa langue, non seulement dans le monde, mais sur son propre territoire. Ainsi, le Medef s'est-il une fois de plus signalé en organisant une pression sur le Parlement afin d'amener celui-ci à ratifier le fameux protocole de Londres (voir notre éditorial) : on savait le Medef réticent au patriotisme économique, le voilà opposé au patriotisme linguistique et, en réalité, à toute forme de patriotisme. M. Charles Beigbeder vient d'accuser le « lobby des traducteurs » d'avoir... fait pression sur l'Assemblée nationale, qui finalement – après un brillant article de Claude Hagège dans *Le Monde* (pour une fois !) – a rejeté la ratification. Plus imbécile, tu meurs, pauvre Gaulois !

- Dans le même temps, le célèbre Alain Rey expliquait dans un dossier de *La Vie (ex-catholique)*, sobrement intitulé « Le français va-t-il disparaître ? », que toute défense de notre langue relevait du « nombrilisme » – un « nombrilisme » si parfaitement illustré par MM. Trichet, Lamy, Seillière, Begbeider, auxquels il faut joindre désormais Mmes Parisot, Colonna et Gaymard. Dans le même dossier, Claude Hagège dit, lui, qu'il conviendrait au contraire de « hausser le ton ».

par le président de la République) : « Il faudrait désormais, conclut en effet notre consœur, qu'un projet de loi spécifique soit déposé par le gouvernement et voté, pour mettre un terme à cette énième querelle des Anciens et des Modernes. » Doit-on en conclure que la loi Toubon, sans doute à cause de sa modestie, n'est pas une loi ? Et que nous devons définitivement accepter que le français, qui a le statut de langue internationale dans toutes les instances mondiales, à commencer par l'Organisation des Nations unies, où elle est l'une des deux langues de travail du Secrétariat général, est désormais obsolète, alors que seul l'anglo-américain serait considéré comme répondant à une curieuse conception de la modernité ?

Si cette hostilité du *Monde* au rôle de notre langue en Europe et dans le monde, voire... en France même, devait se confirmer, craignons d'y voir un alignement surprenant sur la politique, ou plutôt l'absence de politique, du gouvernement qui, par la voix de M^{me} Catherine Colonna, ministre délégué aux Affaires européennes (j'emploie ici le masculin, qui fait office de neutre eu égard à la fonction, conformément aux conclusions du rapport de Gabriel de Broglie « sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre » d'octobre 1998, commandé par Lionel Jospin, bien que le *Journal officiel* se dispense de les appliquer), vient de rejeter une résolution de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, soutenue par M. Edouard Balladur, qui ne semble pas être un souverainiste échevelé, et tendant à faire du français, qui demeure la langue d'usage de la Cour de justice des Communautés européennes à Luxembourg, la langue de référence des directives et autres réglementations européennes, au cas où des divergences apparaîtraient entre les traductions des vingt et une langues de la Babel bruxelloise. Il est clair que pour le ministre, l'usage de la langue française en Europe n'est plus une priorité du gouvernement, et M^{me} Colonna n'a pas hésité à utiliser un argument à proprement parler ahurissant en déclarant que la résolution de la Commission des Affaires étrangères était contraire... à l'égalité des langues dans l'Union. Laquelle « égalité » aboutit systématiquement à privilégier l'anglo-américain, au mépris de toutes les règles, comme on a pu le voir lors des négociations avec les pays d'Europe centrale, par une initiative intempestive de la Commission Prodi – qui ne fit l'objet d'aucune

observation de notre part. M^{me} Colonna a également rejeté la proposition d'un député membre de la Commission, M. Jacques Myard, qui suggérait à l'administration française de retourner à Bruxelles les documents qu'elle en reçoit en anglais : il paraît que ce serait contraire à « l'efficacité », à supposer qu'il soit plus efficace de travailler dans une langue qui n'est pas la sienne.

Ne serait-il pas temps que nos « modernistes » s'interrogent sur les raisons, non de circonstance, mais de base et profondes, de la désaffection de l'idée et de la construction européennes jusque dans les pays qui en ont été les inventeurs ?

P.S.R.

... Brèves

- La revue *France-Québec* informe que le débat concernant la place du Québec sur la scène internationale se poursuit. L'élément nouveau est l'arrivée au pouvoir à Ottawa d'un gouvernement conservateur dont le Premier ministre, Stephen Harper, a annoncé qu'il accorderait au Québec « le droit de participer aux institutions internationales comme l'Unesco, selon le modèle de la Francophonie ». Curieux : les conservateurs ont toujours été plus respectueux des libertés du Québec que les libéraux...

- Le chauvinisme des Flamands est toujours aussi agressif. Eux qui, jadis, furent les plus solides soutiens de la Monarchie lors de la Question royale, rêvent aujourd'hui de séparatisme, de droit à l'autodétermination et s'en prennent de ce fait au seul symbole qui manifeste ce qu'il reste d'unité à la Belgique, c'est-à-dire au roi, dont ils veulent réduire le pouvoir à une pure figuration. Dans le même temps, des députés du Parti démocrate flamand CD & V ont déposé au parlement régional de Flandre un projet de loi visant à interdire la traduction en français du nom des villes flamandes dans les documents officiels, sur les panneaux routiers, sur le courrier et dans les indicateurs des chemins de fer. On est curieux de savoir ce que la Commission européenne, qui juge excessive la loi Toubon, trouvera à en dire... Rien, probablement.



Selon Brigitte Girardin : « Il y a une dynamique en faveur du français »

Madame Brigitte Girardin, ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, a accordé à notre confrère Le Figaro, le 15 février dernier – à l'occasion d'une communication sur la promotion du français à l'étranger, présentée le jour même au Conseil des ministres –, un entretien révélateur de la pauvreté de la politique française en la matière.

EN SUBSTANCE, madame Girardin estime que la francophonie « a le vent en poupe », et en veut pour preuve le fait que l'Organisation internationale de la Francophonie a réformé ses structures et s'est donné des projets politiques : prévention des crises, développement des pays du Sud, enracinement de la démocratie et des droits de l'homme, éducation. Madame Girardin voit en outre « une dynamique en faveur de la langue française » dans le fait que la Mauritanie réclame des professeurs de français, ou que le Ghana anglophone souhaite rejoindre la Francophonie.

Elle salue également les efforts de l'O.I.F. pour enseigner le français aux fonctionnaires européens des nouveaux pays membres qui ne le parleraient pas. « La francophonie, conclut madame Girardin, est une réponse au choc des civilisations. »

Le discours est ministériel, on n'est donc pas surpris qu'il soit délibérément optimiste. Mais nous savons bien que cet optimisme affiché est le cache-misère, commode et routinier, de l'absence d'une véritable politique en faveur de notre langue. Madame Girardin fait mine de dire que tout ne va pas si mal, pour en induire que le gouvernement français n'a pas vraiment besoin de se fatiguer. La raison de fond de cet optimisme de façade est en réalité le désintérêt à peu près total des grands commis de l'État pour la cause du français, quand ce n'est pas un franc mépris.

Il n'est que de voir, dans l'actualité récente, le rapport sur le charbon du Délégué interministériel au développement durable, rédigé en anglais (« *Climate change, energy and sustainable development : how to tame King Coal ?* ») ; l'obligation faite aux militaires

français, sous commandement français, des états-majors de Lille et de Toulon, ainsi que du Corps européen de Strasbourg, de travailler en anglais, malgré les dispositions de l'art. 2 de la Constitution ; la déclaration de Catherine Colonna selon laquelle il n'est pas



Madame Girardin « sur le terrain », devant des notables burkinabés.

possible, « pour des raisons d'efficacité », que les services de l'État reçoivent en français les textes européens ; le choix d'une diffusion à 80 % en anglais pour la future chaîne internationale francophone de télévision, etc.

Tout cela nous amène à rappeler à notre optimiste ministre un certain nombre de points :

- L'O.I.F. n'a **jamais** vraiment mis la question de la langue française parmi ses priorités. Démocratie et développement sont des exigences absolument indispensables, mais dont les francophones en tant que tels n'ont pas l'exclusivité. Que démocratie et développement *accompagnent* la francophonie est pleinement justifié, mais qu'ils l'escamotent en permanence remet en question la raison d'être de la Francophonie internationale en tant qu'entité linguistique spécifique.

- Le fait que des fonctionnaires européens apprennent *aussi* le français pour vivre à Bruxelles ou à Strasbourg est une poudre aux yeux. Tant que la France garde un profil bas, ils parlent **d'abord** l'anglais dans leurs fonctions, et recourent au français parce que c'est la langue dans laquelle on s'exprime dans la rue, au marché ou dans le métro. Et cela, madame Girardin le sait très bien, parce qu'elle-même et ses collègues ministres avalent toute la journée des textes de travail en anglais en provenance de Bruxelles, alors qu'ils n'ont même pas « l'excuse » d'être néerlandais, grecs ou estoniens !

- C'est que l'avenir de la francophonie se joue au moins autant en Europe qu'en Afrique, car c'est en Europe qu'est le pouvoir de décision. Nous avons le regret profond de constater que l'Afrique, la France s'en éloigne : elle la délaisse pour l'Europe. Le fait que la Mauritanie veuille davantage de professeurs de français n'a guère de signification *en soi*. Cette demande, en Mauritanie comme ailleurs, est croissante, c'est vrai, mais il faut la lire en parallèle avec les vertigineuses restrictions de crédits de l'État français en tout ce qui touche à la diffusion de notre langue (ainsi la fermeture, par exemple, au 1^{er} mars 2006, des cours de français dans tous les centres culturels français d'Autriche). Avons-nous d'ailleurs vraiment une autre politique francophone que celle des restrictions de crédits ?

- Puisque, selon notre ministre, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, ce ne serait pas la peine de procéder à la seule mesure indispensable, c'est-à-dire balayer devant notre porte. Il est en effet urgentissime si l'on ne veut pas, pour la France et le français, d'un avenir « provincial » (le mot

(Suite en page 4.)

(Suite de la page 3.)

est de Cioran), d'avoir le **courage** de refuser que l'Europe se construise en anglais. Si tel devait être le cas, les gros bataillons des francophones africains se mettraient, dans la génération qui suit, à l'anglais pour suivre le mouvement. **C'est déjà, petit à petit, le cas des élites sénégalaises !**

• La France a d'ailleurs laissé s'éloigner d'elle une génération de jeunes francophones africains, dont certains en viennent parfois à la détester franchement. Il y a à cela trois raisons, hélas vraies, dont nous avons constaté sur place l'ampleur :

– La jeunesse africaine n'est pas dupe d'un discours francophone officiel français de plus en plus vide de sens ; elle voit bien que nous valorisons davantage la langue qui nous colonise que la nôtre, au point que certains regrettent déjà de la partager avec nous (on peut lire pour s'en convaincre un article paru dans un journal burkinabé, consultable à l'adresse suivante : www.lefaso.net/article.php?id_article=13242&id_rubrique=7).

– La politique française des visas est inadaptée : il faut **faciliter** l'obtention de



Madame Girardin pose une première pierre au lycée français de Ouagadougou.

titres de séjour en règle, pour tourisme ou études, par exemple, aux francophones d'Afrique et d'ailleurs, afin qu'ils nous restent, nous deviennent ou redevennent proches. Madame Girardin n'ignore sûrement pas qu'il est chaque jour plus facile à un étudiant sénégalais ou ivoirien d'obtenir un visa pour les États-Unis que pour la France. Madame Girardin n'a-t-elle pas vu ce reportage, diffusé il y a quelques années sur *Arte*, dans lequel un ancien combattant sénégalais jetait ses médailles militaires françaises à la tête d'un employé du consulat de France qui refusait pour la

énième fois, avec des raisons purement formelles, un visa à sa petite-fille ? La parcimonie dans la délivrance de titres de séjour détourne de nous les francophones désireux de respecter la légalité, et ne pousse vers nous que des clandestins et des malheureux.

– La France ne peut exiger des Chiliens, des Biélorusses ou des Chinois le respect scrupuleux des droits de l'homme et ne pas voir que lesdits droits de l'homme s'appliquent souvent difficilement dans certains pays africains francophones, quand ce n'est pas à l'aéroport de Roissy. La francophonie commence dans les *squatts* de la Goutte d'Or, en avons-nous conscience ?

• Madame Girardin n'en parle pas – nous n'accablerons donc que son silence sur cette question –, mais il faudrait aussi que l'État français ouvre les yeux sur la qualité désastreuse du français que parlent et enseignent les instituteurs de la République, en France, y compris dans les écoles de centre ville, ainsi que dans le cadre de la coopération.

Madame Girardin a cependant raison sur un point – et ce sera notre conclusion, elle aussi optimiste (d'un optimisme mesuré, mais optimisme tout de même) : **il y a bien une demande, une « dynamique » en faveur du français et de la France. Le problème, c'est que le gouvernement français redoute cette dynamique parce qu'elle l'embarrasse, au point qu'il agit objectivement pour la décourager, voire quelquefois pour la casser !** (N'est-ce donc pas le cas, encore une fois, avec les Autrichiens, précisément au moment où leur pays prend la présidence de l'Union européenne ?)

Le seul écho véritable que rencontrent cette demande et cette dynamique en faveur de la France et du français se trouve dans les associations, lesquelles n'ont hélas pas les moyens de l'État. Nous ne parlons pas seulement des associations de défense de la francophonie, mais aussi et surtout de toutes les associations d'amitié et de solidarité entre citoyens francophones possédant une langue commune pour se parler, se confier, s'aider et – osons le mot – pour s'aimer.

Communiqué de Défense de la langue française

Protocole de Londres : un sursis au goût de victoire

LE 28 FÉVRIER a démarré, à l'Assemblée nationale, l'examen du projet de loi sur la recherche, voté précédemment par la commission des Finances. Après des débats qui se sont étalés sur trois jours, l'amendement préconisant la ratification du protocole de Londres a finalement été retiré par le rapporteur, Jean-Michel Fourgous.

Ce retrait, que nous qualifions de victoire, est en partie le résultat d'une mobilisation rapide et efficace des associations de défense de la langue française (ALF, DLF, ...), de traducteurs (SFT), de traducteurs de brevets (APROBI), et de la Compagnie nationale des conseillers en propriété industrielle (CNCPI) (ordre non significatif).

Il est dû surtout aux députés qui ont vigoureusement argumenté contre la ratification du protocole et il faut en citer les trois acteurs les plus actifs :

– Jacques Myard (UMP),

– Nicolas Dupont-Aignan (UMP),

– Jacques Brunhes (PCF).

D'autres députés sont intervenus pour indiquer qu'ils ne voteraient pas cet amendement pour diverses raisons de fond ou de forme.

C'est après un entretien avec Bernard Accoyer, président du groupe UMP de l'Assemblée, que M. Fourgous a retiré son amendement.

Enfin, l'article de Claude Hagège, paru dans le journal *Le Monde* le 28/02, aura eu certainement une influence favorable auprès des députés qui l'auront lu.

L'affaire n'est pas définitivement gagnée. Il faudra continuer à être vigilant et expliquer sans relâche pourquoi cette ratification est néfaste, à nos yeux, pour notre langue et notre pays.

Marceau DÉCHAMPS
vice-président
DLF

Philippe LOUBIÈRE

Un moteur pour désaliéner l'Europe

DEPUIS LES ANNÉES 80, la langue française ne pèse plus de tout son poids dans les institutions européennes. Indifférents à laisser le champ de plus en plus libre à l'anglais, les gouvernements français semblent abandonner toute politique volontariste en faveur de leur langue, s'alignant ainsi sur le modèle américain de la mondialisation. De très nombreux hauts fonctionnaires français utilisent en effet l'anglais au lieu du français dans les instances communautaires. La Commission elle-même s'aligne sur l'usage de la langue unique. Monsieur Prodi n'avait-il pas choisi pour porte-parole un Britannique qui ne semblait point parler français ? Et les documents que diffusaient son service de relations publiques n'étaient qu'en anglais et en italien, à l'exclusion de toute autre langue.

En France même, un certain *discours de clercs* remet en question l'usage de la langue nationale au profit de l'anglais, dans l'économie, la finance ou la recherche scientifique. Ainsi, Alain Minc, un des idéologues de la langue alignée sur le dollar, ose-t-il déclarer vouloir « rendre l'enseignement de l'anglais obligatoire dès le primaire, n'admettre le choix d'une première langue qu'une fois vérifiée la parfaite maîtrise de l'anglais », ou un ancien ministre de l'Éducation et de la Recherche soutenir que : « Il faut cesser la lutte contre l'anglais, c'est quelque chose de complètement obsolète. » On comprend mal une telle abdication de sa propre langue, d'autant que cet abandon du français en France n'est pas sans répercussions en Allemagne : quoi d'étonnant, en effet, après des propos tenus par une si une si haute autorité, que les autorités académiques allemandes – la plupart déjà trop enclines à ne favoriser que l'anglais – réduisent l'enseignement du français ? Comme on est loin du Traité franco-allemand conclu en 1963 !

Serait-on sur la voie de ce les Québécois appellent la « macdonaldisation » des langues ? N'enseigner – contrairement à des résolutions et des déclarations de l'Union

européenne et de l'Unesco, comme celle du 2 novembre 2001 – qu'une seule langue, l'anglais, signifie à terme que celui-ci

technologique, pas davantage qu'elles ne régiront la vie de la cité.



Signature du traité de l'Élysée entre la France et l'Allemagne, représentées par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, le 22 janvier 1963.

réduira les autres langues au niveau de simples idiomes vernaculaires, qui n'auront plus les moyens du discours scientifique et

L'acte créateur d'inventer des mots – signes linguistiques dans leur double caractère dénotatif et connotatif (Saussure, Martinet) – est déjà freiné par l'emploi inconsidéré de termes franglais en France et *denglisch* en Allemagne. C'est le contraire, faute dès lors d'une langue maternelle pour la comparaison, de l'idéal de Goethe, selon lequel, en étudiant des langues étrangères, on apprendrait mieux sa propre langue. Il ne subsisterait plus alors qu'un désert écœurant, au sens propre du mot.

Français et Allemands sont-ils voués à ne plus communiquer à l'avenir qu'en « anglo-ricain », selon le terme d'Henri Gobard ? En nourrissant un discours faussement universaliste – en réalité totalitaire, dans lequel on

(Suite en page 6.)

Enfin le réveil des Parlements nationaux ?

Français et Allemands unis pour la défense du multilinguisme dans l'Union européenne

Agence France-Presse, 06.04.06 – Les bureaux du Bundestag allemand et de l'Assemblée nationale française ont dénoncé jeudi à Berlin une « dérive inacceptable vers un régime monolingue » dominé par l'anglais et se sont prononcés pour le plurilinguisme au sein des institutions européennes.

Les bureaux des deux chambres étaient réunis en présence du président de l'Assemblée française, l'U.M.P. Jean-Louis Debré, et du président chrétien-démocrate du Bundestag (chambre basse du parlement allemand), Norbert Lammert. Ils ont débattu du régime linguistique des institutions de l'Union européenne.

Pour eux, le multilinguisme est « l'une des expressions de l'unité dans la diversité ».

Ils ont ainsi souligné l'importance de l'accès simultané à l'ensemble des versions linguistiques nationales des documents adoptés par la Commission européenne afin de préserver le contrôle des parlementaires nationaux sur les projets d'actes européens.

Ils ont aussi plaidé pour que les élus nationaux des 25 puissent s'exprimer dans leur langue maternelle lorsqu'ils participent à des réunions organisées par une institution de l'UE.

Ils ont aussi souligné l'importance de « l'accès à l'information de tous les citoyens européens sans discrimination », en demandant que les informations publiées sur les sites internet des institutions de l'UE soient disponibles dans l'ensemble des langues officielles.

(Suite de la page 5.)

peut reconnaître ce que le Norvégien Johan Galtung, dans un autre contexte, appelle « violence structurelle » –, les responsables des deux côtés du Rhin se livrent, résignés, à un impérialisme idéologico-linguistique selon lequel l'humanité s'acheminerait vers une espèce de synthèse uniformisante des cultures « régionales », vers un *melting pot* dont le modèle connaît cependant les difficultés que l'on constate dans son pays d'origine. Nos pays devraient-ils se fondre dans un grand ensemble économique et linguistique destiné à s'imposer par assimilation ou élimination, tendant à réduire la vie à la politique, la politique à l'économie et l'économie aux marchés financiers ? C'est cette idéologie, qui rapproche les modes de vie sans rapprocher les cultures, les marginalisant plutôt, que les critiques du Tiers Monde appellent *excroissance techno-scientifique*. D'où les pratiques de destruction de la nature et de négation de l'autre par massification. D'où également les mythes du productivisme et de la surabondance.

Paul Ricœur écrivait en 1961 dans la revue *Esprit* : « En même temps qu'une promotion de l'humanité, le phénomène d'universalisation constitue une sorte de subtile destruction, non seulement des cultures traditionnelles... mais de ce que j'appellerai provisoirement... le noyau créateur des grandes cultures à partir duquel nous interprétons la vie et que j'appelle par anticipation le noyau éthique et mythique de l'humanité. Le conflit vient de là : nous sentons bien que cette unique civilisation mondiale exerce en même temps une sorte d'action d'usure aux dépens du sens culturel qui a fait les grandes civilisations du passé... C'est partout à travers le monde le même mauvais film, les mêmes machines à sous, les mêmes horreurs en matière plastique ou en aluminium, la même torsion du langage par la propagande, etc. Tout se passe comme si l'humanité, en accédant en masse à une première culture de consommation, était

aussi arrêtée en masse à un niveau de sous-culture. »

Ce n'est pas la dilution qu'il faut, mais la complémentarité. La pluralité culturelle, appréciée non comme un obstacle mais comme une valeur, ne s'oppose en rien à la construction d'une culture véritablement universelle. Face à l'aliénation dégradante de la femme et de l'homme, elle fonde le droit de l'altérité. Si – et je cite un autre Français, hélas un peu oublié – si donc, avec Teilhard de



Chardin, on croit que l'humanité est engagée dans une entreprise de convergence et d'union, il ne peut, selon lui, s'agir que d'une « union différenciée ». Il énonce : « Chaque élément trouve son achèvement non point dans sa propre consommation mais dans son incorporation au sein d'un pôle supérieur de conscience, en qui seul il peut entrer en contact avec les autres. »

J'aimerais aussi rappeler la fine distinction qu'établit Léopold Sédar Senghor entre « humanisme universel » et « humanisme de l'universel ». Lévy-Strauss écrit dans son *Anthologie structurale* : « La civilisation mondiale ne saurait être autre chose que la coalition, à l'échelle mondiale, de cultures persévérant chacune dans son originalité. » Edward Hall arrive, dans *La dimension cachée*, à la conclusion que l'avenir de l'humanité pourrait être davantage menacé par la perte de l'identité culturelle que par le surpeuplement. Le feu Pape, dans son discours devant les Nations unies, en 1995, déclara : « Le droit à l'existence implique naturellement, pour toute nation, le droit à garder sa propre langue et sa culture, par lequel un peuple exprime et défend sa souveraineté spirituelle originelle ».

*

En Allemagne, s'est formée en 1997 le *Verein Deutsche Sprache* (l'association

Langue allemande) qui partage avec l'Asselaf, en France, l'objectif de sauvegarder le maintien de la langue nationale contre les abus de « l'anglo-ricain ». Son fondateur et président est le professeur Walter Krämer, mathématicien et titulaire de la chaire Statistiques et Sciences politiques et économiques de l'université de Dortmund. À l'instar de la Carpette anglaise, cette association dénonce aussi les détracteurs de la langue allemande par des prix spéciaux, l'un (mensuel) *Sprachhunzer des Monats* et l'autre (annuel) *Sprachpanscher des Jarhes*. Elle célèbre une fois par an la Journée de la langue allemande en attribuant à un défenseur émérite de celle-ci le prix Jacob-Grimm, doté de 35 000 euros, grâce au soutien des fondations Eberhard-Schök (Baden-Baden) et Theo-Münch (Dusseldorf).

Cette association réclame en outre l'apprentissage scolaire d'au moins deux langues étrangères dont, de préférence, la langue du voisin. À ce titre, j'aimerais appeler l'attention du lecteur sur les Actes du colloque de Cerisy-la-Salle de 1985, intitulé *Le citoyen de demain et les langues* et sous-titré *La dimension politique de l'apprentissage des langues* (avec ma contribution « Une politique des langues pour l'Europe »).

Le *Verein Deutsche Sprache* comprend actuellement 25 000 membres de toutes les classes sociales, en Allemagne et à l'étranger. Elle coopère avec toutes les organisations, y compris en dehors du domaine de la langue allemande, qui œuvrent à la défense de leur langue sans tomber dans le piège de l'idéologie ou de l'inspiration nationaliste.

J'aimerais terminer ces observations avec les mots que le père de ce qui s'appelle aujourd'hui l'Union européenne aurait dit à la fin de sa vie : « Si nous avions encore une fois à commencer dès le début, nous commencerions par les cultures. »

Jürgen OLBERT

NOTRE AMI et correspondant en Allemagne, M. Jürgen Olbert, est le président fondateur et président d'honneur de l'Association allemande des professeurs de français, ainsi qu'ancien président et président d'honneur de la Fédération internationale des professeurs de français.

Pour joindre l'association de défense de la langue allemande :

Verein Deutsche Sprache
Postfach 10 41 28
44041 Dortmund

www.vds-ev.de

Téléphone : 0231 - 794 85 20
Télécopie : 0231 - 794 85 21

La Commission applique la stratégie du *British Council*

LA COMMUNICATION de la Commission du 22 novembre 2005, visant la définition d' « Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme », met en évidence une méconnaissance par la Commission du cadre juridico-institutionnel dans lequel se place le multilinguisme des institutions européennes préconisé par les traités fondateurs.

Il est à craindre que le commissaire Figel, sous l'influence des experts externes indépendants dont il aime se prévaloir pour accomplir le travail qui lui incombe en tant que membre de la Commission, n'ait pas été à même de mener à bonne fin le labeur de réflexion et de prise en compte des priorités constitutionnelles des États membres, tels que définis dans les traités, ainsi que de l'intérêt général de la Communauté dans son ensemble.

Nous avons déjà dénoncé la communication de la Commission du 24 juillet 2003, qui créait un méli-mélo invraisemblable entre les langues officielles de la Communauté européenne d'une part, et les langues régionales, les langues minoritaires, les langues des migrants et les langues des partenaires commerciaux, de l'autre. Or, cette nouvelle communication va beaucoup plus loin sur la mauvaise voie.

Le commissaire Figel ne cesse de rappeler en toute occasion que « pour la première fois, le portefeuille d'un Commissaire européen mentionne, explicitement, une compétence en matière de multilinguisme ». Apparemment, le commissaire Figel n'a pas encore intégré l'idée que le rôle de la Commission n'est pas de faire des déclarations sans contenu mais de travailler d'arrache-pied à trouver, dans chaque domaine de sa compé-

tence, les solutions à même de construire, rendre effective et opérationnelle la Communauté européenne, en se posant sans cesse la question de la combinaison harmonieuse des intérêts individuels des États membres dans une optique d'intérêt général.

Force est de constater que le commissaire Figel ne donne pas signe



M. Ján Figel, commissaire européen chargé, en anglais bien sûr, du multilinguisme dans l'Union, n'a plus besoin de traducteurs spécialisés permanents dans les autres langues que l'anglais.

d'avoir compris que le multilinguisme dont il a la charge est celui des langues nationales officielles de la Communauté européenne, lesquelles ne relèvent pas de la coopération intergouvernementale entre les États membres mais, comme langues des Traités, constituent une matière communautaire.

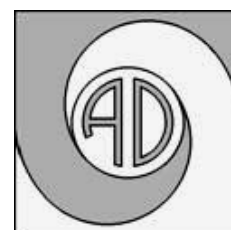
Le commissaire Figel, dans l'exercice de ses fonctions, pratique avec obstination une confusion intolérable entre ce qui relève de la compétence communautaire, à savoir les langues officielles, et ce qui relève d'une coordination intergouvernementale, à savoir l'éducation et la culture.

Dans cette optique, il poursuit le démantèlement et l'externalisation des Services linguistiques, qui sont le support indispensable du multilinguisme, en pratiquant un détournement des ressources humaines dont dispose la Commission et des fonds issus des ressources propres de la Communauté européenne, destinés à la mise en œuvre des politiques dans les domaines de compétence communautaire, dont font partie les langues officielles, au bénéfice des langues régionales, minoritaires et autres, qui relèvent de la coopération intergouvernementale.

Au comble de la dérive, le commissaire Figel confère avec le Conseil de l'Europe et avec les pays tiers, au sujet de l'enseignement des langues officielles de la Communauté européenne, dans les programmes d'instruction nationale, en accordant une priorité absolue à l'anglais et à son enseignement dès l'école primaire, portant atteinte, de ce fait, à toutes les autres langues officielles et au projet européen d'intégration lui-même.

L'ensemble de ces faits met en évidence une approche subversive de la question linguistique, fortement inspirée des théories et des pratiques du *British Council*, mais, avant tout, une carence de la Commission à jouer, dans le domaine des langues officielles, le rôle qui lui a été confié par les Traités.

Anna-Maria CAMPOGRANDE
vice-présidente d'Action et défense,
syndicat de la fonction publique européenne



L'université al-Aqsa ouvre un Centre de Ressources francophones

Avec 11 000 étudiants, dont 140 doctorants, et 340 professeurs, l'université al-Aqsa de Gaza est une université pédagogique dans les domaines littéraires, scientifiques et techniques. C'est aussi la première université palestinienne qui a ouvert un département de français, en 2000, en coopération avec le Consulat général de France à Jérusalem.

Le projet franco-palestinien d'introduire le français dans le cursus universitaire a pris corps en 1996 avec le DUPF (Diplôme Universitaire de Professeur de Français), préparé en deux ans, puis, en 2000, la licence de français, en quatre ans, qui répondait mieux aux demandes d'écoles pilotes qui avaient besoin d'enseignants de français, langue actuellement en plein essor.

Le programme de licence a pour objectifs la maîtrise du français, l'acquisition de connaissances générales dans différents domaines relatifs à la France et la formation pédagogique des futurs professeurs. Les étudiants titulaires de cette licence pourront ainsi occuper un poste d'enseignant de FLE (français langue étrangère) dans les écoles palestiniennes.

De 52 étudiants inscrits en première année de licence en septembre 2000, le département est passé à 140 en 2005. Ce développement a

incité le département à créer un Centre de Ressources francophones, inauguré en octobre 2005 en présence de la coordonnatrice du Consulat français à Gaza, et dont l'objectif général est de mettre à la disposition des



étudiants et des enseignants du département de français, ainsi que des chercheurs, du matériel et des outils pédagogiques capables de les aider à développer leurs compétences linguistiques et pédagogiques.

En relation avec d'autres départements et universités francophones, le Centre de Ressources francophones d'al-Aqsa s'inscrit dans un programme plus vaste, visant à promouvoir la langue et la culture de la francophonie en

Palestine, et ouvrir ainsi la jeune génération palestinienne au monde extérieur.

Dans cet esprit, le département de français a également favorisé la création d'un club francophone pour encourager les activités extra-universitaires en français : débats, chansons, théâtre, sorties, visites, échanges, lecture, poésie, internet. En 2006, le département de français a en outre participé à la création d'un centre pour la paix au sein de l'université al-Aqsa.

Comme beaucoup de ses semblables de par le vaste monde universitaire, le Centre de Ressources francophone de l'université de Gaza est plus riche d'ambitions que de ressources, et aimerait compléter ces dernières grâce à des dotations bénévoles en livres et en matériel pédagogique, de la part d'associations ou d'établissements d'enseignement disposant de plus de moyens. Que celles-ci et ceux-ci en soient à l'avance remerciés !

Ziad MEDOUKH

*chef du département de français
à l'université al-Aqsa, Gaza (Palestine)*

aqsafrancais@yahoo.fr

www.alaqsa.edu.ps

Le Medef joue contre les intérêts de la France

Le pari sot de Laurence Parisot

DÉJÀ, en poussant le gouvernement à faire ratifier le protocole de Londres, le syndicat des patrons avait montré qu'il jouait, non seulement contre le maintien de la langue française comme langue de dépôt des brevets, mais aussi objectivement contre les PME et les PMI, qui constituent le tissu économique le plus vivace de notre pays, en les mettant dans la situation de devoir traduire à leurs frais les brevets déposés en France en anglais par les sociétés étrangères, lesquelles économiseraient ainsi la peine – et le coût – de les traduire. Merci et honneur aux parlementaires français qui ont permis que le protocole en question, qui aurait légalisé cette pratique, soit retiré *in extremis* par un gouvernement qu'avaient manifestement désinformé les dirigeants du Medef.

En outre, madame Laurence Parisot, présidente dudit syndicat patronal, a, sur RTL, dans l'émission *Grand Jury RTL-Le Monde* du dimanche 19 février 2006, préconisé que l'anglais devienne obligatoire « pour les jeunes », afin, a-t-elle prétendu, de favoriser le commerce extérieur. Anesthésiés sans doute par ce qu'ils croient être une évidence, les journalistes de la station n'ont pas réagi à cette affirmation toute gratuite.

Il est donc temps de répondre par des arguments rationnels à ce type d'arguments idéologiques ineptes émis ou admis par des sots, et nous avons cherché si les chiffres confirmaient ce cliché.

Les chiffres officiels du solde du commerce extérieur de notre pays sont disponibles sur le site du gouvernement français à l'adresse suivante : www.commerce-exterieur.gouv.fr/Pages/TableauBord/ChiffresCles/ChiffresClesB.htm. Les voici, par zones géographiques, en milliards d'euros :

	2002	2003	2004
UNION EUROPÉENNE	8.0	7.2	3.7
Royaume-Uni	9.7	9.0	8.5
ZONE EURO	- 4.5	- 4.0	- 6.4
Allemagne	- 9.5	- 8.8	- 10.9
Italie	- 0.6	- 0.6	- 0.5
Espagne	8.1	7.9	7.5
AMÉRIQUE	2.9	2.4	0.9
Amérique latine	1.9	1.0	- 0.3
ASIE	- 15.6	- 17.1	- 19.9
Chine	- 8.1	- 8.9	- 11.3
AFRIQUE	3.9	2.8	3.3
PROCHE/MOYEN ORIENT	3.7	5.4	4.4

Source : Douanes françaises, Dree.



L'arrêté ministériel du 30 mars 2006 pérennise les pédagogies actuellement utilisées et maintient hors la loi les méthodes alphabétiques !

GRÂCE À L'ARRÊTÉ publié au J.O. du 30 mars 2006, modifiant celui du 25 janvier 2002 qui fixe les programmes d'enseignement de l'école primaire, le ministre de l'Éducation nationale pense avoir réussi à imposer l'usage des méthodes alphabétiques – qu'il qualifie d'ailleurs à tort de « syllabiques » – dans l'apprentissage de la lecture. Or, il a perdu son combat. J'en veux pour preuve les déclarations de ses adversaires affirmant que « c'est un texte de statu quo » (R. Goigoux). J.-E. Gombert – qui faisait partie des chercheurs cités par le ministre pour appuyer sa démarche ! – a déclaré que la connaissance des correspondances entre graphèmes et phonèmes dès le début du CP « peut se faire sans changer les pratiques des enseignants » et avec « les outils pédagogiques disponibles ». Les signataires de l'appel « Apprentissage de la lecture : assez de polémique, des réponses

sérieuses », se félicitent du recul du ministre sur la modification des programmes de 2002 pour l'école primaire. Le secrétaire général du SNUIPP, G. Moindrot, ajoute : « Manifestement, les interventions conjuguées



Animé de bonnes intentions, mais trompé par les partisans des méthodes globales et assimilées, le ministre de l'Éducation nationale, M. Gilles de Robien, n'a nullement réintroduit la méthode alphabétique.

des chercheurs, des professionnels, des universitaires et des formateurs ont porté leurs fruits. » Les signataires précités se réjouissent de trouver, dans la dernière version de l'arrêté ministériel (au 2.4), la phrase suivante : « Pour ce faire (déchiffrer), on utilise deux types d'approche complémentaires : analyse de mots entiers en unités plus petites référées à des connaissances déjà acquises, synthèse à partir de leurs constituants de syllabes ou de mots réels ou inventés. » S'ils sont tellement attachés à cette formulation, c'est qu'elle vide l'arrêté ministériel de toute possibilité d'interdiction des méthodes globales et apparentées, plaçant, dans les faits, hors la loi les méthodes alphabétiques devenues incompatibles avec les objectifs fixés par ce texte. Il est simple de le démontrer.

C'EST TOUJOURS LA MÊME DÉMARCHE

Ces deux types d'approches, présentées comme complémentaires, correspondent, en fait, à une seule

démarche : celle des méthodes semi-globales, mixtes, par hypothèses, ou « intégratives », selon la formulation nouvelle créée par R. Goigoux. Elles sont aux antipodes des méthodes alphabétiques. En effet, le travail d'identification des signes graphiques (graphèmes) et de leur équivalence sonore (phonèmes) devra partir, comme c'est le cas aujourd'hui, des mots abordés « en entier ». On ne peut être plus clair. Dans la quasi-totalité des livres utilisés actuellement en CP, l'enfant est confronté, dès la première page, à des phrases où le graphème à étudier se retrouve de manière répétitive pour être ensuite « reconnu ». On pourrait penser, comme certains n'hésitent pas à l'affirmer, qu'une telle pratique est identique à celle d'une démarche alphabétique, puisqu'elle a pour but d'aboutir à la connaissance du lien unissant graphèmes et phonèmes. Or, il n'en est rien.

LES VOYELLES D'ABORD

Dans une authentique méthode alphabétique, le début de l'apprentissage porte sur les voyelles. Les graphèmes sont ensuite introduits un à un pour être associés aux éléments graphiques déjà connus. Les possibilités d'associations de graphèmes pour former des mots sont d'abord limitées, mais la richesse de la langue française permet de proposer très vite aux enfants des phrases porteuses de sens tout en ne comportant que le graphème en cours d'acquisition et ceux appris précédemment.

LES ACQUIS DES NEUROSCIENCES

Les acquis des neurosciences au cours de ces vingt dernières années démontrent que cette étape d'association des graphèmes et phonèmes est un temps indispensable pour permettre la



On voit que c'est avec les pays anglophones ou francophones (Royaume-Uni, Amérique non latine, Afrique, Proche et Moyen-Orient) que notre commerce extérieur est excédentaire, et avec l'Allemagne, l'Italie, l'Amérique latine, la Chine, le Japon, etc. qu'il est déficitaire. La conclusion logique que doit en tirer toute personne ayant plus d'un neurone en état de marche est qu'il faut, pour le commerce extérieur, apprendre l'allemand, l'italien, l'espagnol, le chinois et le japonais et seuls des idiots sans cervelle peuvent en conclure qu'il faudrait apprendre prioritairement l'anglais.

Le Medef se fiche éperdument de l'« amour de la langue française » ou de la « diversité des cultures », mais au vu des chiffres et des faits on ne peut que constater la bêtise inefficace du grand patronat, à moins que celui-ci ne veuille favoriser un autre commerce extérieur que le commerce extérieur français.

S. N.

(Suite en page 10.)

découverte du sens de l'écrit. Il est démontré que l'hémisphère gauche, où s'opère la compréhension d'un texte lu, est dans l'incapacité de traiter un mot comme une image et ne peut le « photographier ». Quelle que soit la pédagogie proposée, il doit identifier les éléments les plus simples pour les combiner entre eux afin d'en découvrir le sens. L'étude des saccades oculaires dans la lecture et des caractéristiques propres à la vision des mots montre clairement que fournir les éléments dont a besoin le cerveau pour lire en allant du plus simple au plus complexe facilite sa tâche, alors que la démarche inverse la complique. La manière dont on accède à la connaissance des correspondances entre graphèmes et phonèmes est donc d'une importance capitale, eu égard à l'efficacité d'une pédagogie. Or, la phrase de l'arrêté ministériel qui pérennise « l'analyse de mots entiers en unités plus petites » exclut l'emploi des méthodes alphabétiques, dont la pratique n'est pas compatible avec ce texte. On comprend pourquoi les opposants des méthodes alphabétiques se félicitent de cette formulation dans l'arrêté définitif.

TOUT COMMENCE EN MATERNELLE

La seconde partie de cette phrase mentionne que les unités plus petites découvertes dans les mots entiers sont « référées à des connaissances déjà acquises ». De quelles connaissances peut-il s'agir en début de CP, sinon de celles issues des classes maternelles ? Or, dans ces classes, et tout particulièrement en grande section, les maîtres doivent apprendre aux enfants à « reconnaître » des mots, des fractions de mots ou de phrases écrits sur le tableau, les murs de la classe ou sur des étiquettes. À partir de ces données, l'enfant doit « construire » de nouveaux mots ou phrases. Le but de cette pratique est d'amener l'enfant à découvrir, avant le CP, le code alphabétique à partir du « sens ». Il s'agit là d'une approche typiquement globale, qui exclut l'apprentissage systématique des équivalences entre graphèmes et phonèmes. Cet abord du langage écrit, contraire aux exigences du fonctionnement cérébral, génère de multiples difficultés. Dans la reconnaissance des prénoms, généralisée en maternelle, comment Alexandre comprendra-t-il à quel équivalent sonore correspond le *a*, quand celui-ci représente, pour lui,

deux sons différents ? Qu'en sera-t-il pour François, Philippe, Océane, Ondine, Cécile et Caroline ? Comment l'enfant pourra-t-il comprendre le rôle des lettres muettes à la fin des mots ? Si certains parviennent malgré tout, dès ce stade, à découvrir le code alphabétique sans commettre trop d'erreurs, nombreux sont ceux qui ne peuvent percevoir les différences entre des phonèmes proches ou des graphèmes symétriques. Ce sont eux – et ils sont nombreux dans tous les milieux socio-culturels – qui entreront en CP sans



pouvoir analyser et segmenter les mots entiers « en unités plus petites », car ils ne disposeront pas des connaissances suffisantes pour atteindre ce but. Leur CP ne fera qu'aggraver la spirale de l'échec dans laquelle ils sont entrés dès la maternelle.

Si le ministre voulait réellement éliminer les méthodes « globales et apparentées », il devait modifier les programmes des classes maternelles. Il n'y fait pas la moindre allusion. Ce sont donc les programmes de 2002, préconisant uniquement un apprentissage global de la langue écrite en maternelle, qui s'imposent aux enseignants.

Nous constatons également qu'au paragraphe intitulé « Programmations des activités » (2.7), l'arrêté ministériel indique : « Il est indispensable de développer le plus vite possible l'automatisation de la reconnaissance de l'image orthographique des mots. »

Il est impossible de développer ici les éléments scientifiques permettant de comprendre l'erreur grossière que recouvre cette phrase. Disons simplement que parler de mémorisation de la

forme orthographique des mots signifie que ceux-ci sont compris sans passage par leur évocation orale dans les aires de traitement phonologique des mots. Cette opération résulte du raccourcissement d'une partie des circuits empruntés par l'information dans le cerveau et est l'aboutissement d'un long processus d'automatisation de la lecture. Elle n'est réalisable que chez des lecteurs entraînés et ne porte que sur certains mots, invariables sur le plan orthographique et très fréquemment rencontrés. Inaccessible à l'apprenti lecteur, elle ne peut, en aucune manière, lui faciliter l'apprentissage de l'écrit. L'introduction de cette phrase dans l'arrêté ministériel montre tout le chemin qu'il reste à parcourir pour que l'Éducation nationale sache adapter ses pédagogies aux connaissances de son époque.

LES PARENTS DÉSINFORMÉS

La situation actuelle est particulièrement préoccupante. L'intention louable du ministre, totalement détournée de son but, aboutit, dans les faits, à condamner les méthodes qu'il voulait promouvoir et à renforcer celles qu'il désirait éliminer. Les tenants du *statu quo*, qui veulent à tout prix interdire l'entrée des neurosciences dans la réflexion pédagogique, vont pouvoir faire déferler une vague de désinformation massive sur les parents et les enseignants en leur présentant la conformité de leurs choix pédagogiques et de la volonté ministérielle. Il reste à savoir combien de temps ceux-ci se laisseront bernier et pendant combien d'années encore les enfants seront victimes de cet obscurantisme destructeur.

Ghislaine WETTSTEIN-BADOUR

MÉDECIN, le docteur Ghislaine Wettstein-Badour travaille depuis plus de 30 ans auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté dans le domaine de l'apprentissage du langage écrit (lecture, écriture, orthographe) et a publié notamment : *Pour bien apprendre à lire et à écrire aux enfants* et *Pour bien apprendre l'orthographe* (1995), aux éditions Fransya (39, rue de l'Église, 75015 Paris, 01 45 77 01 87, fransya@libertysurf.fr) ; *Lettre aux parents des futurs illettrés* (2000), aux Éditions de Paris ; *Apports des neurosciences et pédagogie du langage écrit* (2005), à compte d'auteur ; *Bien parler, bien lire, bien écrire* (2006), éd. Eyrolles (Paris).

Francis Ponge

serviteur de la langue française

FRANCIS PONGE ne fut pas de ces enfants prodiges dont Mozart ou Rimbaud nous offrent de célèbres figures ; il est l'homme prodige du grand âge. Si longtemps inconnu, puis méconnu, il connut au soir de sa vie de ces consécration tardives qui prouvent que la gloire n'a qu'un vrai secret, qui est d'insister. Il eut des amis – on les voit, à travers sa correspondance avec Paulhan (1), qui l'entourèrent beaucoup sans jamais vraiment le pousser au pavois – ; il eut à l'approche de la mort une cohorte d'admirateurs et de disciples comme en suscitent toujours les œuvres difficiles, ou, du moins, si nouvelles qu'elles déroutent. « Je suis un suscitateur », écrivait Ponge le 1^{er} mars 1942, à 2 heures du matin (chez Ponge, le moindre détail compte, c'est son parti pris).

À 31 ans, en 1936, Ponge publie son premier livre, *Douze petits écrits* ; à 47 ans, en 1942, il publie son deuxième ouvrage, qui va lui donner une soudaine notoriété : *Le Parti pris des choses*. De ce début laborieux, secret, modeste comme il le dit lui-même, à la publication des deux volumes de sa correspondance avec Jean Paulhan, qui nous

permet de suivre jour après jour ce lent cheminement, et à celle du magistral *Cahier de l'Herne*, dirigé par Jean-Marie Gleize et paru en 1986, on mesure l'entêtement, l'orgueil, la grandeur d'un tel parcours.

Dans la correspondance avec Paulhan, on ne trouvera pas exactement ce que l'on trouve dans celles de Claudel, de Gide, de Suarès, de Valéry et de tant d'autres à la même époque.



Francis Ponge (1899-1988), sauvé du nihilisme par la langue française.

En effet, bien qu'une forte odeur d'encre s'en dégage, ce n'est pas à proprement parler une correspondance littéraire, si c'est bien une correspondance d'hommes de lettres. On sait que Ponge a choisi sa manière d'écrire par horreur, ou méfiance, des idées. Il n'est à peu près jamais question de politique (une ou deux remarques de Paulhan mises à part), encore moins de philosophie ou de religion ; quant aux engagements personnels de Ponge (on sait qu'il milita fort à gauche dans l'avant-guerre), les rares fois où il en parle, c'est comme pour s'en excuser en les mettant sur le compte de sa « modestie » (il deviendra farouchement gaulliste sur le tard).

En effet, il n'y a pas plus humble ni plus altier que Ponge. La gloire tardive ne doit pas faire oublier la condition réelle des créateurs qui respectent assez leur public pour ne pas lui faire de concessions. Il est donc bon de citer certaines lettres. L'une, du 18 décembre 1946 : « Jean, je traverse une période difficile

et j'ai besoin de ton soutien. » Une autre, de mars 1947 : « À vrai dire, je me sens – plus souvent encore qu'autrefois – près d'atteindre le fond du désespoir. » Et celle-ci d'octobre 1948 : « Je suis fâché de te savoir malade... On est venu saisir hier mon mobilier. Je dois être vendu le 17 novembre. Il commence à faire froid. Nous avons commandé un poêle, mais nous n'avons pu laisser que des arrhes et ne pouvons aller le chercher. » C'est la poésie de tous les jours : Ponge ne se plaint jamais vraiment (sauf de l'amitié défaillante de Paulhan) ; il essaie seulement de survivre sans renoncer.

Cette amitié de Paulhan, de ce personnage élevé de longue date au rang de mythe, quelle fut-elle ? Certainement décevante, sautillante, imprécise. Cette publication comporte beaucoup de lettres que Ponge, en fin de compte, n'a pas envoyées : elles ne sont pas dures, elles sont blessées (il y a la sombre histoire du « prix de la Pléiade », que la seule voix de Paulhan fit attribuer à un autre que Ponge, alors qu'il lui eût été si nécessaire). Dans les lettres de Paulhan, il y a certes beaucoup de flatteries, mais on remarque pourtant que le grand-maître de la NRF n'a jamais publié la moindre ligne sur son ami, tout en l'assurant si souvent, en privé, de son admiration. Mais Ponge, en retour, ne va-t-il pas devoir toujours perfectionner son art pour *plaire* à Paulhan, dont l'approbation lui semble au fil des ans de plus en plus essentielle ? C'est peut-être le secret de ce genre de liens, toujours souffrants mais que rien ne rompt, jusqu'à la mort.

Le Cahier de l'Herne fera date, je crois, comme étant un modèle du genre. On peut dire que tout y est – des témoignages émouvants mais jamais convenus d'écrivains comme Mandiargues, Gracq, Tardieu, Jaccottet, Raymond Jean, Etiemble, aux thèses savantes sur la métrique de Ponge ou sur la philosophie de ce philosophe qui ne veut surtout pas en être un au sens où l'on prétend le forcer à l'être.

Le poids des mots

REPRIIS d'une chronique en ligne, un article de notre dernier numéro, sur le livre *Au secours, Houellebecq revient !*, entame son quatrième paragraphe par la phrase : « Si *Éric Naulleau* peut soulever ces lièvres et [...] ». On ne nous dit pas combien pesaient lesdits rongeurs ! Au risque de voir brandir encore l'accusation de passéisme, il nous semble que l'auteur aurait dû en rester à l'acception traditionnelle : on lève un lièvre (on pose une question embarrassante), comme le chasseur fait sortir l'animal de son gîte, le fait détalier, pour lui tirer dessus. Il est vrai que le Robert, toujours à la pointe de la modernité, a entériné cet étrange « soulèvement »...

E. S.

Rétif de La Bretonne et la langue française

Le 6 février 1806 disparaît l'un des esprits les plus originaux du siècle des Lumières, Nicolas-Edme Rétif de La Bretonne. Né en Bourgogne en 1734, fils de paysans, c'est à Paris qu'il a finalement bâti sa carrière, d'abord d'imprimeur, puis d'écrivain. Auteur marginal, assez fantasque, fasciné par les femmes, promeneur infatigable déambulant la nuit dans la capitale, c'est un passionné des mots et de l'écriture, maniant avec passion la langue française.

En vue de faire connaître cet auteur et les travaux qui lui sont consacrés, la société Rétif de La Bretonne dispose d'un site sur Internet : www.retifdelabretonne.net, ainsi que d'une revue annuelle, Les Études rétiviennes.

Pour célébrer, en 2006, le bicentenaire de la mort de Rétif, diverses manifestations sont prévues : un colloque, les 19 et 20 mai à Poitiers est consacré à « Rétif et ses lecteurs » ; une exposition retraçant sa vie et sa carrière en présentant des documents remarquables, est proposée à partir du mois de juin à Auxerre, puis à l'automne à Troyes.

Si l'on souhaite plus de précisions, consulter le site ou écrire à la société Rétif de La Bretonne, 4 rue de Rocroy, 75010 Paris.

L'ŒUVRE DE RÉTIF DE LA BRETONNE est ample et touche à tous les genres : théâtre, utopie, projets de réformes, romans, en particulier romans épistolaires, et innombrables nouvelles. Il a également d'incontestables talents de biographe, qu'il raconte « la vie de [son] père » ou la sienne dans une prodigieuse autobiographie, simplement intitulée *Monsieur Nicolas*, mais où il s'exclame « Je suis un livre vivant, ô mon lecteur ! ». Son inspiration lui vient de son expérience et des rencontres qui jalonnent sa vie. Il mêle sans cesse réalité et fiction et s'attache à enraciner son écriture dans le concret.

C'est un autodidacte, qui a beaucoup lu et appris tout seul. Son style est marqué par son existence quelque peu marginale et par une sorte d'écriture très immédiate. Ses contemporains ne sont pas toujours tendres, surtout les tenants du style académique, empesé et colleté. Ainsi La Harpe, par exemple, fustige-t-il ses « 80 volumes de folies, d'ordures et de galimatias ». Il faut dire que Rétif est prolifique, et s'essaie à tous les genres qui lui plaisent, sans complexes. Il écrit sans se soucier de la rhétorique et de ses impératifs, se préoccupant davantage de donner à sa phrase de l'énergie et du pittoresque. La littérature est d'abord pour lui « trace immédiate du monde réel et de l'expérience vécue », comme le dit l'un des meilleurs spécialistes de son œuvre, Pierre Testud (1). L'expressivité compte plus à ses yeux que l'harmonie ou l'équilibre de la phrase.

Les thèmes qu'il traite fréquemment dans son œuvre, ainsi que les formes qu'il choisit, l'aident à adopter un style de moins en moins conformiste. En



Nicolas-Edme Rétif (1734-1806)
dit « de La Bretonne »,
du nom de la ferme familiale.

effet, bon nombre de ses écrits romanesques se présentent sous forme de lettres échangées : il faut bien que chacun s'exprime avec un langage particulier. Rétif met en scène des personnages issus de milieux divers, monde rural, petite bourgeoisie, filles de boutique : il doit donc retranscrire leur manière propre de parler, puisqu'il participe à ce grand mouvement qui traverse le roman du XVIII^e siècle et qui réclame

davantage de « vérité » dans la peinture du monde contemporain. Ce mouvement aboutira au « réalisme » du siècle suivant. Rétif donne souvent aussi la parole à l'un de ses héros qui raconte au style direct son histoire : là encore, nous devons trouver de ces traces d'oralité qui donnent au texte de Rétif un relief particulier. Il affirme : « Jamais je ne ferai écrire une paysanne comme Sévigné », et, en écrivain fier de ses origines, il n'hésite pas à faire d'une paysanne l'héroïne d'un de ses romans les plus connus (*La Paysanne perversie*).

Rétif se vante de donner à imprimer ses textes sans les relire, sans les polir ni les limer. Il privilégie une écriture sensible, émotive, qui tranche avec le style convenu de bon nombre de ses contemporains. Il parle d'eux avec ironie... « Nos jolis auteurs écrivent de jolies choses dans leurs jolis cabinets ; ils en font de jolies brochures, que de jolis petits hommes lisent à de jolies femmes. » Pour son propre style, il développe une métaphore hardie : il compare le premier jet de l'auteur à la première presse du raisin, qui donne le meilleur de la cuvée, et il fustige « La Harpe et consorts [qui] ne vous ont donné que du reffacé, du frelaté. » Les origines bourguignonnes ressortent ici et l'image du monde vigneron possède une force vigoureuse. L'énergie de la « première impulsion », dit ailleurs Rétif, est le premier mérite de sa prose. Et dans son écriture autobiographique, il en arrive à un style moderne, dépouillé,



qui vise à transcrire le fourmillement des détails de la vie, à accumuler les notations vraies, alternant la minutie des souvenirs concrets et l'exaltation sensible, notamment, au souvenir des êtres chéris et disparus.

Il faut encore ajouter que Rétif est un réformateur infatigable : réformer la justice, la prostitution, le théâtre, autant de projets qu'il esquisse et qu'il rassemble sous le titre d'*Idées singulières*. Il souhaite bien entendu réformer aussi l'orthographe. Il rédige, pour exposer son point de vue, un ouvrage spécifique intitulé *Le Glossographe*,



Notre auteur en oiseau des nuits parisiennes, le chef allégoriquement orné d'un hibou.

mais il parsème toute son œuvre de réflexions sur cette question, notamment dans ses préfaces. Il vise à en rendre l'apprentissage moins difficile, à la simplifier, supprimant toutes les consonnes doubles, et voulant la notation d'un même son par un même signe, mettant ainsi en accord oralité et écriture.

Comme il est prote d'imprimerie et imprime certains de ses ouvrages « à la maison », il leur applique parfois ses propres principes. Il cherche aussi à rendre la prononciation particulière des gens du peuple, qu'il s'agisse de ruraux ou d'urbains, mais sans la moquerie d'un Molière ou d'un Marivaux faisant parler sur la scène un paysan, simplement pour donner à entendre des voix. Ainsi, un garçon de charrue peut-il dire de son labourage : « *Jamas i'nan fut*

d'milleur, Monsieur Doulis ! [...] i' n'faut pus qu'une p'tite pleue, et vos orges vont verdier comme un pré rigolé. » Ou bien un ouvrier évoque de la sorte ses soucis d'argent avec l'un de ses compagnons : « *L' faut payer note terme ; illiara quarante sous d'reste, dont t'aras eune vesse ; car on t'voit la piau. [...] Des souilliers ! j' n'en achetons pas ded'puis ningt ans ! j'mettons ceux qu'n'ou jete au coin des bornes.* »

Il aime aussi inventer pour ses personnages de fiction des noms imagés qui en disent déjà long de leur caractère. Ainsi, dans une œuvre satirique intitulée *Le Ménage parisien*, devinera-t-on aisément que Niouininon est un Normand, et on découvrira l'héroïne : la jeune Victoire-Déliée, fille de M. Jean-Joseph Cocu et de Mme Triomphante Prématurée de Galanville. Son fiancé puis époux, qui a des prétentions littéraires mais n'est qu'un benêt, porte le joli nom de Placide-Nicaïse-Gilles-Claude-Bénigne-Jean-Boniface Sotentout...

Jean Desmeuzes, qui a présidé longtemps la société Rétif de La

Brettonne et qui nous a, hélas, récemment quittés, avait en projet la constitution d'un *Dictionnaire raisonné des néologismes de Rétif*, dont il n'a pu



donner que quelques extraits aux *Études rétiviennes* (n° 7 et n° 10). Son inventaire sommaire est déjà impressionnant : changements de sens, création de mots, archaïsmes, emprunts aux

(Suite en page 14.)

Francis Ponge, serviteur de la langue

(Suite de la page 11.)

Serge Koster, dans son très bel ouvrage sur Ponge (2), rapporte que celui-ci se rendit nettement compte à dix-huit ans que... « la société des hommes est une assemblée sans pudeur où toutes les hontes s'excusent, c'est-à-dire s'étalent cyniquement et sans crainte de représsailles impossibles. [...] Société hideuse de débauche » : c'est le ton des lettres de Montherlant à Faure-Biguet, au même âge. D'où « l'héroïsme de la moindre chose », d'où le choix de remplacer « les idées par la beauté formelle », d'où que son ami Groethuysen lui écrivit un jour : « Mieux que *De natura rerum*, votre œuvre pourrait s'intituler *De varietate rerum* ».

Ce qui a sauvé Francis Ponge du nihilisme, c'est la langue française. Son *Pour un Malherbe* (3), occulté par la plupart des commentateurs, le prouve somptueusement, et c'est à Ghislain Sartoris, dont le texte est parmi les meilleurs du *Cahier*, que je laisse ici le commentaire : « *La perfection morale, c'est-à-dire la sainteté qui consiste à bien*

choisir ses termes, à bien peser ses mots, à mesurer ses paroles, à parler en son nom, en proportion avec notre mesure, et de sorte que les hommes d'honneur s'y reconnaissent, est d'aimer sans mesure la langue maternelle, forme de notre âme, elle-même forme de notre corps ; et c'est être parfaitement sage que d'être parfaitement furieux pour une si digne passion, écrit Malherbe. »

En un moment, le nôtre, où les serviteurs dévoués à ce culte sont chaque jour plus rares, lorsqu'ils ne sont pas persécutés par le génie de la politique internationale, voire de la politique départementale, l'ultime témoignage de Francis Ponge est le monument qu'il nous fallait. On laissera un moment le trottoir médiatique pour le revisiter avec profit.

Philippe de SAINT ROBERT

(1) Jean Paulhan et Francis Ponge, *Correspondance* (1923-1968), 2 vol., Gallimard éd..

(2) Henry Verdier éd., 1983.

(3) Gallimard éd., 1965.



Louis XVIII ou Louis XXII ?

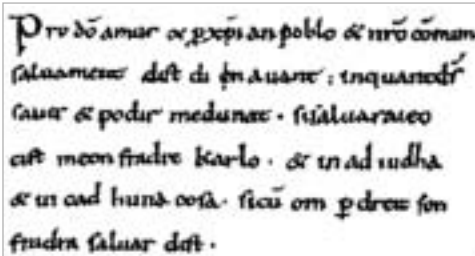
SI L'ON DEMANDE à un Français combien de ses rois ont porté le nom de Louis, il répondra sans doute : dix-huit. Bien sûr, le jeune Louis XVII n'a pas régné et n'a pas été couronné, mais à la mort de son père, Louis XVI, il est devenu roi, au moins de droit (1), avant son oncle Louis XVIII.

Bien certainement aussi, la question et la réponse excluent le roi Louis-Philippe I^{er}, puisqu'il a choisi de porter, comme roi, un nom composé et qu'il a d'ailleurs recommencé la numération à un.

UN NOM « POPULAIRE »

Louis était un nom particulièrement apprécié en Europe, notamment parmi les rois et les princes. On compte, en effet, au moins cinq suzerains Louis en Bavière, quatre en Thuringe et en Sicile, trois en Germanie, deux

en Hongrie et en Pologne, deux en Piémont-Savoie, et de nombreux autres partout ailleurs.



Reproduction du passage le plus connu de la version « française » du fameux Serment de Strasbourg (voir page suivante).

C'est toutefois la France qui l'emporte de loin, avec dix-huit Louis, contre seulement deux François, quatre Henri, six Philippe et dix Charles. Et toutes les dynasties eurent des Louis : Carolingiens, Capétiens, Valois et Bourbons.

À quoi attribuer ce succès ? À la vénération portée à Saint Louis ? Mais Saint Louis n'était que le neuvième du nom ; il avait donc été précédé par huit autres Louis. Alors ?

L'ORIGINE DES LOUIS FRANÇAIS

En fait, il faut remonter beaucoup plus loin dans le temps, aux premiers Mérovingiens, et plus particulièrement à l'unificateur de la France (royaume des Francs de Tournai, royaume gallo-romain de Syagrius, Alamanie et Aquitaine wisigothe), c'est-à-dire à Clovis, premier roi de France devenu chrétien, après avoir battu les Alamans, et dont la femme, Clothilde, était la fille du roi des Burgondes, Chilpéric.

Le nom *Clovis* vient du francique *Hlodoviko*, nom germanique composé de *hlod*, gloire, et *wik*, *wig*, combat. Il signifie donc « combat glorieux ». Celui de Clothilde, composé de *hlod* et *hild*, aurait donc le même sens (2).

Au moment des grandes invasions, l'h germanique avait à peu près la valeur du *ch* dur allemand actuel. « Le groupe initial *Hl* a été latinisé, sous les Mérovingiens, en *Cl* : *Hlodoviko* devient *Clodovicus*. Cette notation correspondait à une prononciation populaire, comme le prouvent les formes *Clovi(s)*, issue régulièrement de *Clodovicus*, *Cloud*, de *Clodoaldus*. Peu à peu, l'aspiration du premier élément de ce groupe, dans la phonétique francique, est allée en s'atténuant, au point de devenir négligeable pour les oreilles romanes qui, entendant les noms des seigneurs et des rois avec la prononciation germanique contemporaine, ont appelé *Lodovicus* ou *Ludovicus* [...] les *Hlodovico* carolingiens. » (3)

Clovis égale donc *Louis* et tous les Louis devraient donc reculer d'une unité. « Le nom de Clovis est une adaptation assez récente – et littéraire – de *Chlodoveus* » (4).

LES CLOVIS SUIVANTS

C'est un siècle et demi plus tard, dans un royaume depuis longtemps démantelé, qu'on trouve un deuxième roi Clovis, alors souverain de Neustrie et de Bourgogne.

Rétif de La Bretonne et la langue française

(Suite de la page 13.)



dialectes et aux argots, la langue de Rétif est loin d'être figée et se nourrit sans cesse de nouveautés imagées. En revanche, il n'emprunte jamais aux langues étrangères, préférant créer de nouveaux mots sur des radicaux latins, et fustige l'usage alors répandu chez les anglophones d'acclimater les mots étrangers ! Exemple qu'il ne faudrait pas que les Français imitent : « Je regarde comme une barbarie l'usage des Anglais de prendre un mot dans les langues étrangères ; c'est une barbarie et une sottise [...] Il faut qu'ils l'*anglisent* [...] Je suis en colère, moi, toutes les fois que j'entends les *bravo* italiens, les *a parte*, même les termes de musique. Hé ! parlez français, Messieurs, puisque vous avez l'honneur d'être Français ! »

Alors, il dérive des mots. C'est à lui qu'on doit le verbe « éditer » et le nom de « mutualité ». Bien d'autres ne sont pas passés dans la langue, et on peut parfois le regretter. Mais le lecteur moderne, s'il est amateur de langage pittoresque, ne pourra que se réjouir

des inventions rétiviennes, particulièrement riches lorsqu'il s'agit d'évoquer les femmes et les plaisirs amoureux, jeunes filles « joncées » (à la taille fine comme un roseau), « cythérées » (qui évoquent les plaisirs de l'île mythique de Cythère), femmes libertines « tempéramenteuses », ou « électrisables », qu'il a plaisir à « tantaliser », ou filles perdues « érotifurieuses »... les qualificatifs ne manquent pas de saveur. Il appréciera aussi les formules satiriques qui évoquent les « esprités » du temps (beaux esprits), les « malavisés », et, dans un cadre plus érotique, une « demi-demoiselle », « une audacieuse petite assailleuse », ou un séducteur « crapulodoux »...

On l'aura compris, la langue de Rétif n'est pas une langue académique, figée dans un bon usage. Mais elle sait nous surprendre et nous séduire par son inventivité, tout en restant toujours respectueuse d'une certaine idée du français.

Nicole MASSON

(1) Pierre Testud, *Rétif de La Bretonne et la création littéraire*, Droz, 1977.





Quelques décennies plus tard encore, en 675, son petit-fils, Clovis III, fut un roi de Neustrie de circonstance, à l'intérieur du règne de son oncle, Thierry III.

Enfin, le fils de ce dernier, Clovis IV, monta sur le trône à l'âge de neuf ans et régna quatre ans, de 691 à 695, sous le gouvernement de Pépin de Herstal.

Après le premier Clovis, il y eut donc trois autres Clovis qui régnèrent en France, et c'est ainsi de quatre unités que devrait reculer la numérotation des Louis.

Au IX^e siècle, la langue romane de Gaule évolue de plus en plus vers l'ancien français et se différencie tant du roman parlé dans d'autres contrées de la Romanie que du latin parlé et écrit par les clercs. L'incompréhension s'installe et la nécessité de glossaires se fait jour.

C'est sous Charlemagne que sont apparus ces premiers glossaires, non seulement latins-romans (Gloses de Reichenau...), mais aussi romans-germaniques (Gloses de Cassel...), car le germanique (5) vit encore en Gaule et se parle à côté du roman (6), tandis qu'à l'est il règne seul. Toutefois, c'est en latin que, partout, on continue d'écrire tout ce qu'il y a d'un peu important.

DES CLOVIS AUX LOUIS

Le premier Louis fut le troisième fils et successeur de Charlemagne, Louis I^{er} le Pieux ou le Débonnaire, né en 778 et empereur en 814 (les deux premiers fils, morts prématurément, s'appelaient Charles et Pépin). Sauf erreur, on ne connaît son nom que par sa transcription latine.

Louis I^{er} appela Lothaire, Pépin et Louis les trois fils nés de son premier mariage, et Charles le fils issu de son second. Pépin étant mort prématurément, les deux derniers fils s'unirent contre leur arrogant aîné et le vainquirent le 25 juin 841, à Fontenay-en-Puisaye. Puis, le 14 février 842, ils scellèrent leur alliance par les fameux serments de Strasbourg : Louis le Germanique jura dans la langue des Francs de France, c'est-à-dire en roman français, et Charles le Chauve dans la langue « *teudisca* », celle des soldats de son aîné ; après quoi, les gens de chacun prêtèrent, cette fois dans leur langue, un autre serment, celui d'aider à faire respecter les serments des premiers.

C'est par sa retranscription, en langue vulgaire, des serments que l'historien Nithard, petit-cousin des deux frères, dans le livre III de son *Histoire des fils de Louis le Pieux* (écrite en latin), nous révèle comment se disait et

s'écrivait alors le nom de Louis le Germanique : *Lodhuvig* (une fois *Ludhuvig*) (7). Pour tous, romanophones et germanophones, le groupe initial s'était réduit à *L*.

Après cela, les Louis commencèrent à être nombreux ; Lothaire, en effet, avait appelé ses fils Louis, Lothaire et Charles, Louis le Germanique avait nommé les siens Charles et Louis, et Charles le Chauve, de même, Louis et Charles.

« Chez les Mérovingiens, le mariage de Clovis [...] avec Clotilde [...] introduit dans leur lignée tout une série de noms royaux nouveaux, empruntés à la dynastie des rois burgondes [...]. Chez les ancêtres des Carolingiens, le mariage du duc Anséis (*Ansigris*) avec la fille de Pépin de Landen (*Pippinus*) introduit dans sa postérité le nom de Pépin [...]. À leur tour, les Capétiens ne reprendront les noms de Charles et de Louis que lorsqu'une série de mariages les auront unis avec des descendants de Charlemagne : Philippe I^{er}

Le Serment de Strasbourg dans les deux versions,

« française » et « teudesque »

(extrait et traduction en français moderne)

PRO DEO AMUR et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in aïudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresi fazet et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.

(Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre salut commun, à partir d'aujourd'hui, en tant que Dieu me donnera savoir et pouvoir, je secourrai ce mien frère Charles par mon aide et en toute chose, comme on doit secourir son frère, selon l'équité, à condition qu'il fasse de même pour moi, et je ne tiendrai jamais avec Lothaire aucun plaid qui, de ma volonté, puisse être dommageable à mon frère Charles.)

IN GODES MINNA ind in thes Christianes folches ind unser bedhero gealtnissi, fon thesemo dage frammordes, so fram so mir Got gewizci indi mahd furgibit, so haldih tesan minan bruoðder, soso man mit rehtu sinan bruoðder seal, in thi thaz er mig sosoma duo ; indi mit Ludheren in nohheiniu thing ne geganga, zhe minan willon imo ce scadhen werhen.

avec Berthe de Hollande, Philippe-Auguste avec Isabelle de Hainaut. » (8).

CONCLUSION

Louis XVIII aurait donc bien dû être Louis XXII, mais à l'époque des premiers rois Lodhuvig, ceux-ci ne faisaient plus le rapprochement avec Clodovicus.

En français, leur nom devint *Lodevis* (*Lodevic* au cas régime) au XI^e siècle (9), puis évolua en *Loys* au commencement du XV^e siècle et en *Loois*, *Louys* au XVI^e siècle, époque à partir de laquelle le prénom et son féminin sont très populaires en France. Une forme germanique et sans féminin, *Ludovic* (parfois abrégée en *Ludo*), a eu beaucoup de succès dans les années 1960-1970.

En allemand, le nom devint *Ludwig*, en polonais *Ludwik* et en tchèque *Ludvík* (sans doute sous l'influence de l'allemand). En néerlandais (langue issue du francique), il évolue en *Lodewijk* (souvent abrégé en *Lode*), et en anglais *Louis*, *Lewis* (sans doute sous l'influence du français).

En breton, le nom devint *Loeiz* et *Loïc* ou *Loïg* (10). En italien, *Luigi*. En castillan, *Luis*, en catalan *Lluís* et en portugais *Luís*. Enfin, en roumain, il fut adopté sous la forme érudite de *Ludovic*, calquée sur le latin.

Stéphane BRABANT

(1) Tout comme le fils posthume de Louis X le Hutin, Jean I^{er}, qui ne vécut que quelques jours.

(2) Pour C. Lagneau, J. Arbuleau et Raymonde de Gans (*Dictionnaire des noms de famille*, p. 350, col. B), *hild* signifierait *héros* [mot qui pourrait être rapproché de l'actuel *held*, même sens en néerlandais et en allemand]. Mais pour d'autres auteurs, plus fiables pensons-nous, (P. Lebel, *Les noms de personnes*, p. 44 ; B. Besançon, *Les prénoms. Leurs influences sur notre personnalité*, pp. 122 et 233), *hild*, comme *wik*, *wig*, signifierait *combat*. Le mot entre dans la composition de nombreux noms : Hilda, Hildebert (raccourci en Hilbert), Hildebrand, Hildegarde, Mathilde...

(3) A. Dauzat, *Les noms de personnes. Origine et Évolution*, pp. 138-139.

(4) P. Lebel, *Les noms de personnes*, p. 55.

(5) Par « germanique », il faut sans doute entendre le francique, la langue des Francs, qui dominaient alors la plus grande partie de la France et de l'Allemagne actuelles (mais l'Allemagne comptait bien d'autres parlers germaniques : saxon, schleswigois, thuringien, bavarois, alamanique, souabe...).

(6) F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. I, p. 138.

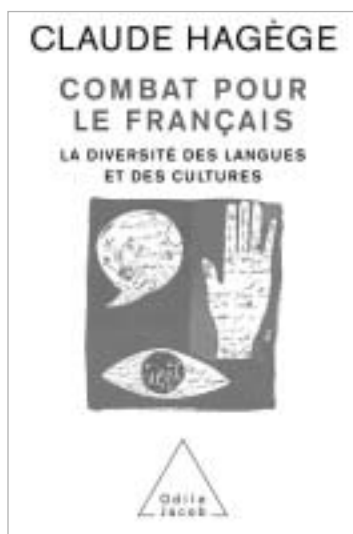
(7) B. Cerquiglini, *La naissance du français*, pp. 84-92.

(8) P. Lebel, *op. cit.*, p. 50.

(9) F. Brunot, *op. cit.*, t. I, p. 144.

(10) Y. Autret, *Les prénoms de Bretagne*, p. 20.





Combat pour le français

Au nom de la diversité
des langues et des cultures

de Claude Hagège

« **L**ES LANGUES sont bien davantage que des espèces vivantes. Elles sont situées au plus profond de l'humanité. Une langue est aussi une certaine façon de ressentir, d'imaginer et de penser. Défendre son âme face aux périls qui la menacent, cela commande de livrer un combat. Face à la prétendue mondialisation, la lutte pour la pluralité des cultures et des langues est une des formes de l'action humaine pour inverser le cours, apparemment inéluctable, des choses du monde. Le combat pour le français est un combat de l'esprit. Nous pouvons encore le gagner. La condition en est que, en France, nous nous mobilisions tous pour faire vivre la diversité des langues et refuser la soumission à une seule qui prétendrait les supplanter toutes. »

Claude Hagège, linguiste, est professeur au Collège de France et lauréat de la médaille d'or du CNRS. Il est l'auteur de nombreux grands

succès : *Halte à la mort des langues, Le Souffle de la langue, Le Français et les Siècles, L'Homme de parole.* (1)

*



La destruction de la culture

Stratégies du décervelage
en France (1995-2006)

- Des professeurs sanctionnés pour « avoir fait de la transmission de connaissances »...
- Le musée de l'Homme liquidé, ses collections pillées ou en souffrance dans des cartons...
- 60 % de l'édition (80 % du livre scolaire) contrôlés par Matra-Hachette et l'anglolâtre Seillière...
- France Culture, ancienne « université populaire », livrée depuis 1997 aux camarillas de la presse et de l'édition...
- Une concentration sans précédent dans les médias et le règne sans partage de la pensée unique...

La culture n'a-t-elle pas toujours été menacée ? Certes, mais ce livre atteste d'une offensive inédite, sur tous les fronts, depuis une dizaine d'années. La culture est en effet attaquée dans tous

les secteurs, de l'école à la presse, de l'édition à la radio. La « destruction de la culture », va jusqu'à atteindre le service public et les acquis de la Résistance.

Il fallait une riposte collective à la mesure de ces autodafés silencieux. Et cet ouvrage, de plusieurs auteurs, montre, à travers cinq études de cas, la destruction de l'enseignement, la destruction des musées, la destruction de l'édition, la destruction de l'information et la destruction d'une radio. On comprend comment, par l'exposé de faits concrets, les menaces sur la transmission de la culture se sont accélérées depuis une dizaine d'années. À méditer... (2)

*



Harangue aux naufrageurs de la langue française

d'Henri Seguin

CETTE HARANGUE n'est pas un ouvrage de recensement des barbarismes et solécismes de toute sorte commis par tous eux qui s'expriment dans notre pays par l'écrit et par la parole. C'est une étude approfondie de la valeur fondamentale de notre langue, une

(1) *Combat pour le français*, Claude Hagège, Éd. Odile-Jacob, janvier 2006, 256 p., 21,90 euros / 143,65 francs.

(2) *La destruction de la culture*, ouvrage collectif, Éd. Delga, Paris, décembre 2005, 15 euros / 98,39 francs.

(3) *Harangue aux naufrageurs de la langue française*, Henri Seguin, Éditions Société des Écrivains, Paris, 2003, 59 p., 10 euros / 65,60 francs.

critique dénonçant à la fois les contre-vérités contemporaines et le rôle pernecieux joué, contre la langue française, par les Structuralistes et leurs épigones.

Un tel livre ne se contente pas de défendre négativement, il dresse la noble et grande statue à laquelle elle a droit, appuyée d'une façon vivante sur l'immensité de l'œuvre littéraire française et sur l'expansion de la francophonie, pour laquelle se battent aujourd'hui tant de penseurs et d'intellectuels de chez nous et de pays amis. (3)

*



L'étonnant voyage des mots français dans les langues étrangères

de Franck Resplandy

Ce livre recense un grand nombre d'expressions et de mots d'origine française, utilisés dans des langues étrangères et dont le sens a changé ou l'usage disparu en français. Avec humour et précision, Franck Resplandy retrace les surprenants itinéraires de

(4) *L'étonnant voyage des mots français dans les langues étrangères*, Franck Resplandy, Éditions Bartillat, Paris, février 2006, 198 p., 20 euros / 131,19 francs.

ces termes familiers qui font sourire dans leurs nouveaux habits, dont il montre les différents emplois.

Déjà vu (anglo-américain), *rendez-vous* (anglais, allemand, italien, néerlandais, grec, persan), *bardotka* (polonais, soutien-gorge), *bonjouriste* (roumain), *caravanette* (anglais, camping-car !), *matinee* (allemand, italien), *napoleonka* (polonais, mille-feuilles), *polizón* (espagnol, passager clandestin), et bien d'autres encore.

Ainsi que nous y invite Franck Resplandy, « ce livre peut être lu comme un voyage. Un voyage dans le temps et l'espace d'abord, où les circonstances des emprunts se verront éclairées par l'histoire, grande ou petite ; un voyage plus intérieur ensuite, car l'image de la France et des Français véhiculée par ces mots ne peut manquer de nous interroger sur nous-mêmes. » (4)

*



Confessions d'une jeune prof

de Véronique Bouzou

« C'EST JOUR-LÀ, nous avons bien pris soin de fermer les vitres du car. Le véhicule suit une allure constante à

(5) *Confessions d'une jeune prof*, Véronique Bouzou, Éditions Bartillat, août 2005, 203 p., 14 euros / 91,83 francs.

travers la ville, et nous, jeunes gens âgés d'une vingtaine d'années, nous restons collés à nos fauteuils envahis par des sentiments mêlés d'anxiété et de curiosité malsaine. [...] Au mois de septembre, tous les profs qui viennent de recevoir leur affectation dans les collèges réputés difficiles sont conviés à faire un tour de Mantes-la-Jolie... en car ! »

Professeur de français en zone sensible pendant six ans, Véronique Bouzou enseigne aujourd'hui dans un collège plus classique des Yvelines. Elle raconte son expérience, son apprentissage sur le terrain, confrontée aux plus rudes difficultés d'une jeunesse en quête d'idéal, mais souvent en rupture. Elle décrit les similitudes de plus en plus évidentes entre les collèges difficiles et ceux réputés calmes.

L'auteur rend attachante sa profession et offre un regard plein de compréhension sur la jeunesse actuelle, avec ses codes et son langage. (5)



Revue éditée par l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF)

22, rue François-Miron, 75004 Paris

Courriel : asselaf@wanadoo.fr
Site : www.asselaf.org

Directeur de la publication
Philippe de Saint Robert

Rédacteur en chef
Philippe Loubière

Comité de rédaction
Pierre-Valentin Berthier –
Bernard Thibault – Eugène Simongiovanni

Relecture
Nicole Vallée

Impression
Imprimerie Simon – 25290 Ornans

Numéro de commission paritaire : 73426

*

Prix du numéro : 5 euros
Abonnement annuel : 20 euros
(10 euros pour les adhérents)
Abonnement de soutien : 30 euros
(minimum)

Jacques Chirac va-t-il racheter la Louisiane ?

LA NOUVELLE-ORLÉANS, Louisiane (AP) – La première parade de Mardi Gras de l'après-Katrina a défilé samedi soir dans les rues du Quartier français de la Nouvelle-Orléans, se moquant du maire, Ray Nagin, et du gouverneur de l'État, Kathleen Blanco, dans une satire cruelle de l'incurie des officiels face à l'ouragan qui a dévasté la ville il y a six mois.

Le « *Krewe du Vieux* », la première parade de la saison du carnaval, connu pour son humour habituellement ravageur, avait cette année pour thème « *C'est Levee* », jeu de mots entre le « c'est la vie » français et le mot anglais signifiant « digue », ces fameuses digues censées protéger la Nouvelle-Orléans et qui ont cédé.

« Si vous ne rigolez pas, vous êtes mort. Il y a beaucoup de choses sur quoi pleurer ici », notait Keith Twitchell, organisateur de la manifestation.

L'un des chars de la parade (*voir ci-contre*) suggérait notamment que la France rachète la Louisiane, son ancienne possession, histoire de dire que l'État serait alors mieux traité que par le gouvernement fédéral américain. [...]

Les parades de la saison du carnaval se déroulent tous les *week-ends* à la



« Buy us back, Chirac ! » (*Rachète-nous, Chirac*) distingue-t-on sur ce char, à côté de Jeanne d'Arc et des Lys de France !

Nouvelle-Orléans, jusqu'au jour du Mardi Gras, le 28 février cette année. Soit presque six mois jour pour jour après l'ouragan du 29 août 2005.

Et cette année, la dénonciation ironique des autorités et de leurs travers, que pratiquent habituellement ces défilés,

risque de prendre une ampleur jamais vue, estiment les spécialistes des traditions du Mardi Gras.

Associated Press
12 février 2006



Dans le panneau !

NE RECALANT PAS devant les féminisations les plus audacieuses, l'Asselaf n'aurait pas hésité à écrire « piste interdite »... (photo prise devant le 22, boulevard Saint-Michel à Paris).

Le gras, le vin et la bière

POUR CEUX qui suivent de près leur alimentation, voici les dernières recommandations en matière de nutrition et de santé. On est soulagé de connaître enfin la vérité après tant d'études médicales contradictoires.

1. Les Japonais mangent très peu de graisses et ont moins de crises cardiaques que les Américains.
2. Les Mexicains mangent beaucoup de graisses et ont moins de crises cardiaques que les Américains.
3. Les Africains boivent très peu de vin rouge et ont moins de crises cardiaques que les Américains.
4. Les Italiens boivent énormément de vin rouge et ont moins de crises cardiaques que les Américains.
5. Les Allemands boivent de grandes quantités de bière, mangent de grandes

quantités de saucisses et de graisses, et ont moins de crises cardiaques que les Américains.

Conclusion : Mangez et buvez ce que vous voudrez. C'est manifestement parler l'anglais qui vous tue.

Revue de l'Association
des anciens fonctionnaires internationaux
(AAFI)

Logique

PUISQUE vous dites que cette soldate est écrivaine, dites donc aussi que le sentinel est un nouveau recrue. Car la première est une personne et le second est un person.

Christian Hersan

- Selon ce qu'a écrit M. Cornelis Van Klaveren, de Paris, à *France Soir* (26 nov. 2005) : « La mairie de Merchtem (Belgique) fait la chasse aux Français et aux francophones ; au marché flamand du mercredi, les marchands qui oseraient vanter leur marchandise dans la langue de Molière se voient avertir de cesser, et, s'ils persistent, ils sont chassés et bannis du marché pendant un an. » Il semble qu'il y ait conflit entre une francisation officielle et une décision municipale « permettant aux seuls commerçants néerlandophones de commercialiser leurs produits ». Un racisme flamand... oh ! qui l'eût cru ?

- C'est dans *le Monde* (16 mars) que M. Henri Frémion, de Vaulx-en-Velin (Rhône), relate que « à Turin, la charte olympique qui impose le français comme langue officielle des Jeux à parité avec l'anglais n'a pas été respectée ». On pouvait le craindre, étant donné l'afflux des termes anglais dans le vocabulaire sportif. Ce correspondant a reconstitué des phrases entendues en les mettant bout à bout ; cela commence ainsi : « Devant les fans, boostée par ses supporters, la star du boarder-cross est clean [pas droguée] et fait son job dans le troisième run diffusé en live à Torino. » Pourquoi se plaindre : il y a au moins un nom italien !

- S'il faut en croire l'hebdomadaire *l'Express* (23 févr.), le nouveau vice-ministre canadien à la Francophonie et aux Langues officielles, M. Ted Menzies, député de l'Alberta, ne parle pas français. On a pu lire d'autre part que la future chaîne française internationale pourrait diffuser majoritairement en anglais. Espérons qu'on ne manquera pas, si tel devait être le cas, d'y inviter M. Menzies.

- Le linguiste Claude Duneton s'est élevé, dans *le Point* (16 mars), contre le style administratif devenu obscur – « obèse », précise-t-il – à force, notamment, de suremploi des sigles. Il suggère que l'Administration engage des écrivains. Bonne idée. Du genre de celle que nous avons un jour émise, recommandant l'embauche de correcteurs pour la rédaction du sous-titrage en français des films étrangers. M. Duneton n'ignore certainement pas qu'il y a eu des écrivains fonctionnaires et bureaucrates. Il a raison : il faut tirer parti des compétences.

- Aujourd'hui, l'électronique fait parfois absorber par l'imprimerie et la presse des textes vite saisis et non relus, qui parviendront sans correction sous l'œil du lecteur. Impossible d'expliquer autrement, dans un quotidien parisien, des fautes comme celles-ci, imputables à l'homonymie : « ... Elisabeth, la "femme sans homme", saignait (*sic*) les couronnes d'Angleterre et d'Irlande » (4 nov. 2005) ; – « Les États-Unis doivent-ils garder les rennes

BA GATELLES & VURES

(*sic*) d'Internet ? Beaucoup, de l'Union européenne à l'Argentine, plaident », etc. (17 nov. 2005). Le premier *lapsus calami* ornait un article intitulé « Retour des reines » ; le second nous dépayse de l'Argentine à la Laponie !

- L'homonymie sévit aussi dans les noms propres, y compris dans les patronymes. N'a-t-on pas récemment parlé d'un soldat ivoirien tué à la place d'un autre qui s'appelaient comme lui ? Moins grave, une identité sonore de noms de famille a provoqué à Paris un droit de réponse



dans la presse ; il y avait eu confusion entre Robert Laffont, éditeur (avec deux *f*), et Robert Lafont, directeur « du Groupe et de la SA Entreprendre » (un seul *f*), sans lien de parenté entre eux. Attention, vous qui écrivez !

- Quant à la paronymie, elle donne lieu à beaucoup de méprises. Bien que, dans le cas suivant, elle n'en soit peut-être pas la cause essentielle, on peut sans doute l'y rattacher. Dans un courrier au *Monde* (29 janv.), M. Bernard Pernuit, de Sens (Yonne), dénonce la confusion entre *mégapole*, « terme apparu dans les années 1980, désignant des agglomérations monstrueuses de plus de 8 millions d'habitants », et *mégapole*, mot créé « en 1960, sous la plume du géographe Jean Gottmann », pour nommer « un vaste espace urbanisé constitué de la réunion de plusieurs agglomérations voisines ainsi que de leurs espaces périurbains ». Mexico, Stamboul, Tokyo, sont des mégapoles, mais, précise M. Pernuit, il existe une mégapole de Tokyo à Fukuoka.

- Encore un mot à bannir comme injurieux : les habitants d'un territoire canadien du Grand Nord considèrent comme tel le terme « Esquimaux », qu'il faudra désormais réserver à

une friandise d'été. Dans leur langue, cela signifie « mangeur de poisson cru ». Eux se nomment *Inuit*. Nous le savions déjà, cela figure dans les dictionnaires, mais sans soupçonner que la vieille dénomination innocente les froissât. « Inuit » (pluriel – sans *s* – d'*Inuk*) se traduit par « les hommes ». Phénomène assez courant : les ouvrages sur les Bochimans ou *Bushmen* d'Afrique du Sud relatent qu'eux aussi s'appellent entre eux, dans leur langue à clics, « les hommes ». L'ostracisme infligé à certains mots devient parfois embarrassant. Ainsi, le mot *race*, exclu pour l'espèce humaine en terminologie scientifique, et discrédité par l'emploi qu'en firent les racistes, ne peut plus être utilisé qu'avec précaution. Comme le mot *indigène*.

- Fluctuations : le Grand Robert d'origine (1964) ne connaît que *revisable* comme adjectif dérivé de « reviser ou réviser », alors que Littré (1870) ne voulait déjà plus admettre que *révisible*, récusant « révisable », qui, indique-t-il, viendrait de « viser » et non de « voir ». Plus près de nous, j'ai en main le Petit Larousse 2001 et le Petit Robert 1995 ; l'un et l'autre ne mentionnent que *revisible*, tandis que Jouette (1989) s'en tient uniquement à *révisable*. On trouve cette forme chez Huysmans. Le Quillet 1938 admettait les deux mots.

- La féminisation continue, bravant l'incohérence et parfois la cocasserie. Quelques exemples relevés çà et là : « Lettonie, Nouvelle-Zélande et Bangladesh ont des premières ministres. [...] Le cas est unique de la bégum Zia, qui est premier ministre depuis 1991 » (André Fontaine, *le Monde*, 4 nov. 2005) ; – « La "lieutenante" Pelardy [...], le premier bivouac du lieutenant Pelardy affectée au régiment de cavalerie [...]. Le lieutenant est tombée à la renverse » (D. Dhombres, *ibid.*, 21 oct. 2005) ; – « C'est une femme, le capitaine de police Laure B., [...] drôlement jolie. On est destiné à la revoir » (*id.*, *ibid.*, 15 déc. 2005). – Notons que, dans les films policiers, les inspecteurs et les agents continuent d'appeler « patron » Julie Lescaut et les autres commissaires femmes, et non patronne !

- Georges Fleury, dans *France Soir* du 14 janvier, déclare qu'il évitera le mot *écrivaine*, « parce que, phonétiquement du moins, il me semble quelque peu péjoratif ». Le mot a pourtant été adopté au Québec. Péjoratif ? La même proscription a frappé bien à tort le mot *poétesse*. C'est probablement la finale *-vaine* qui embarrasse le délicat chroniqueur. Mais le français est plein de ces choses-là. La cuisinière de métier allume sa cuisinière, et cet excellent cordon-bleu ne sera peut-être qu'un bas-bleu s'il se mêle d'écrire !



(À remplir ou à recopier sur papier libre et à retourner à l'Asselaf : 22, rue François-Miron, 75004 Paris)

L'Asselaf est une association d'intérêt général ; le montant des dons et cotisations qui lui sont versés est déductible de la déclaration de revenus des adhérents (mais non des simples abonnés). Un reçu fiscal est ainsi envoyé automatiquement chaque année à chaque adhérent ou donateur.

Je soussigné(e) (PRÉNOM, NOM).....

Né(e) le.....

Adresse.....

Téléphone.....

Profession.....

Courriel (adresse électronique).....

OPTIONS POSSIBLES

OPTIONS RETENUES

- Déclare souscrire (ou renouveler) un abonnement annuel à la revue Lettre(s) ;

Tarifs. – Abonnement sans adhésion.....	20 euros (131,19 F)
Abonnement complémentaire de l'adhésion.....	10 euros (65,60 F)
Abonnement de soutien.....	30 euros (196,79 F)
	(minimum)	

- et adhérer (ou renouveler mon adhésion) pour un an à l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française.

+

Tarifs. – Membres actifs.....	30 euros (196,79 F)
Membres étudiants, collégiens, lycéens, chômeurs.....	10 euros (65,60 F)
Membres bienfaiteurs.....	60 euros (393,57 F)
	(minimum)	

TOTAL : =

(Hors tarifs de soutien ou tarifs sociaux, le montant normal correspondant à l'abonnement et à l'adhésion est donc de 40 euros, soit 262,38 F, par an).

Ci-joint un chèque bancaire ou postal, correspondant aux options retenues, rédigé à l'ordre de l'Asselaf.

À....., le.....

Signature :

Parole...



... de lecteur !

Nous avons besoin d'une Asselaf opiniâtre et sachant faire la part des choses

ON LIT ENCORE, dans les revues de nos associations de défense de la langue française, de ces articles filandreux sur des sujets qui relèvent d'un purisme anachronique. À quoi sert-il de blâmer ceux qui écrivent « la professeur » ou « la docteur », ceux qui orthographient « évènement » ou « chasse-trappe », ceux qui vont passer un « week-end » à Londres ? Ces articles-là m'irritent fort.

Cela fait vingt-cinq ans que je mène le combat pour défendre le français à la S.N.C.F. C'est un combat difficile, que l'on doit mener avec humilité, patience et diplomatie, face à des ingénieurs assis sur leurs certitudes et à des subordonnés atteints de mimétisme hiérarchique. Empêcher l'installation de logiciels en anglais, n'accepter de travailler que sur des documents traduits en français, conduire des réunions internationales en pratiquant la connaissance passive de la langue de l'autre, lutter pour que les nouveaux produits aient des noms français..., voilà quelques-uns des aspects du travail des combattants de terrain. Alors, vous pensez bien que la prononciation des mots « gent » ou « magnat » est le cadet de leurs soucis... ; à ce jeu-là, ils seraient tout de suite discrédités.

L'Asselaf a l'extraordinaire avantage de n'être attachée à aucun organisme officiel, de n'émarger à aucun budget extérieur, de ne compter parmi ses dirigeants aucun homme à ménager (académicien, ministre, haut fonctionnaire...). L'Asselaf a donc une liberté de parole à nulle autre pareille. Et elle ne s'en prive pas ! Les éditoriaux de notre président sont tellement roboratifs que je m'étonne parfois qu'on ne lui ait pas encore coupé la parole : quelle merveille, la liberté de la presse ! Et quel bienfait, pour les associations de défense de la langue française, de compter sur l'Asselaf pour dire des choses qu'elles ne peuvent pas dire. Une Asselaf opiniâtre, hardie, teigneuse, nous en avons tous besoin. Qu'elle ne se laisse surtout pas entraver, dévoyer et affaiblir par des ergoterics sur des sujets sans importance : cela la déconsidérerait.

Aujourd'hui que tout est devenu politique – parce que les hommes politiques ne sont plus des commis de l'État mais des obsédés de la réélection –, nous ne réussirons à rien si nous ne contraignons pas nos élus à s'intéresser à la sauvegarde de la langue française. Et, pour ce faire, nous devons limiter nos ambitions à quelques thèmes fondamentaux (étudier en français, travailler en français, chercher en fran-

çais, créer en français...) et placer là toute notre énergie, avec l'aide, sans doute, de héros capables d'exciter les médias. C'est comme cela, par la pression de l'opinion et l'influence, que nous piquerons au vif les hommes politiques. Telle est notre ardente obligation. Vous pensez bien que, dès lors, la question de la féminisation des noms de métiers, titres, grades, ou l'application de la réforme de l'orthographe de 1990 perdent leur intérêt. Et c'est parce que l'Asselaf fait bien la part des choses que j'y ai adhéré dès le début, et que je m'y sens bien.

Raymond Besson
62 Arras

Nous saluons, cher lecteur et ami, votre combat de longue haleine à la S.N.C.F., souvent fructueux malgré les obstacles, et vous remercions de vos compliments, libres et roboratifs eux aussi pour notre (petite) équipe.

Votre chaleureuse marque d'amitié et d'estime nous est le meilleur des encouragements à conserver notre liberté de parole, car nous partageons avec vous la conviction – et le constat ! – qu'une voix déterminée ne prêche pas toujours dans le désert.

Vous êtes et serez toujours le bienvenu à l'Asselaf !

Philippe Loubière



Le saviez-vous ?

On ne fabrique pas des éoliennes, on les construit !

LA VOGUE EST À L'ÉOLIENNE. Elle a le vent... dans les pales. Les Gaspésiens, en particulier, veulent voir cette nouvelle industrie se développer dans leur région. Il y a même une association canadienne de l'industrie éolienne qui veut profiter de la manne. Certains parlent de la fabrication d'éoliennes et de fabricants, même s'il s'agit de tours pouvant mesurer 100 mètres de hauteur.

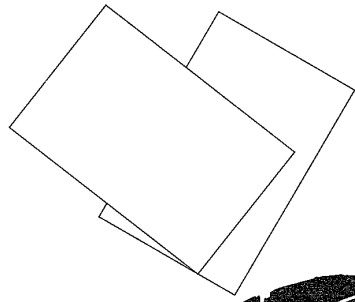
Au fait, faut-il le rappeler, on fabrique des boutons de culottes, des soutiens-gorge, des raquettes, du pain, du fromage, du beurre, etc. On manufacture des draps, des porcelaines, des cigarettes, des allumettes, etc. Par ailleurs, on construit des automobiles, des navires, des avions, des centrales, des moteurs et des turbines, des maisons... C'est ce qui explique que l'on parle de la construction automobile, de la construction navale, de la construction aéronautique, de la construction électrique, de la construction mécanique, de l'industrie du bâtiment et des travaux publics, et, dans chaque cas, de constructeurs.

Robert Auclair
ASULF Québec

Sur internet, le haut débit s'appelle « R.N.A. » en français et « A.D.S.L. » en anglais

AL'INSTAR de beaucoup d'innovations technologiques, le haut débit des connexions à internet est souvent appelé par un sigle : R.N.A. (Raccordement Numérique Asymétrique), équivalent de l'anglais A.D.S.L. (Asymmetric Digital Subscriber Line).

Cette dernière appellation se traduit exactement par *ligne d'abonné numérique à débit asymétrique*, ou tout simplement *liaison numérique à débit asymétrique*.



notre courrier

En français, vous voulez rire ?

Lu votre article franco-moldave. C'est passionnant. J'espère que vous communiquerez au Canard enchaîné l'épisode le concernant. Il en sera sûrement ravi !

En lisant, je me suis souvenu d'un détail. En 1973, je suis allé dans cette région de l'Europe. Pas longtemps en Roumanie, un peu plus en Bulgarie. Ayant dû me faire vacciner dans un dispensaire, j'y ai remarqué des enseignes en français. En outre, je recevais à Paris, tous les deux ans, le règlement, en français, d'un concours international de « nouvelles humoristiques » qui était bisannuel... cela du temps des Soviets ! Une fois la Bulgarie redevenue indépendante des Russes, la même communication m'est parvenue... en anglais ! J'ai écrit à Sofia pour dire mon mécontentement, et depuis, je n'ai plus rien reçu.

Pierre-V. Berthier
75 Paris

Sous les ponts de Paris, coule la Tamise...

Suis-je vieux jeu ? Jugez plutôt de cette promenade franco-britannique à Paris, de l'avenue Henri-Martin à la place Victor-Hugo. Voici les découvertes british que vous y ferez :

Tout d'abord, dans le vent printanier, aurez-vous besoin d'un petit coup de peigne : Mod's hair vous attend. Un brin d'appétit vous tourmente : l'inévitable Macdo vous offre ses frites. Madame, vous voulez renouveler vos sous-vêtements : Body one vous propose les plus « exciting » qui soient. Vos enfants ont besoin de changer leur garde-robe : vite, entrez chez Yourly (?). Il manque quelques bibelots pour décorer votre maison : Fashion house est là pour vous servir. J'ai oublié mon téléphone mobile : qu'à cela ne tienne, je vois justement une boutique Phone house. L'après-

midi s'avance, la fatigue se fait sentir. Tiens ! un Bistrot romain. À la bonne heure : « entre 18 et 20 h., 2 happy hours » !

Autrefois, on perdait son latin, maintenant on perd son français.

Sincerely yours,

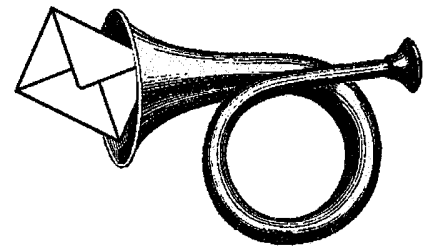
Marthe Peyroux
75 Paris

Un très grand déplaisir !

Je voudrais vous faire quelques remarques concernant la télévision.

Entendre, par exemple, une présentatrice d'émission « littéraire » dire que la lecture d'un livre lui a fait « très plaisir » me choque profondément. Il en est de même du manque de liaisons. Le mot euro aurait-il un h aspiré ? On entend à longueur de journée : « cent-h-euros », « deux cents-h-euros », etc. En revanche, les « z-handicapés » sont cités sans hésitation ! Et je ne parlerai pas de « se rappeler de », verbe qui, comme chacun le sait ou devrait le savoir, est transitif direct. La liste serait longue ; on ne peut que déplorer ces erreurs grossières et vous féliciter de rester d'acharnés défenseurs de notre belle langue si maltraitée.

Paulette Mayet
69 Lentilly



Féminisation discutée

Je me suis étonné de trouver « cette professeur », sous la plume de M. Philippe Loubière, p. 12 du dernier numéro de Lettre(s), aussi inacceptable semble-t-il que « la guide », « la commis » (lus dans un magazine). Il est vrai que vous prenez acte, sans protester, des aberrations 2005 du Petit Larousse, qui n'est qu'un dictionnaire commercial et n'a donc pas qualité à dire la langue... À quand le beefsteack d'une grande tendreté, messieurs-dames ?

Jean-Yves Martin-Durance
44 Guérande

Vous avez sûrement relevé, cher et impitoyable lecteur, que « la professeur » et son abrégé « la prof » s'entendent quotidiennement dans les collèges, les lycées et les

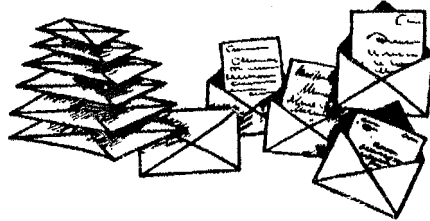




universités. Est-ce vraiment un mauvais usage, à partir du moment où élèves et étudiants parlent d'une personne donnée ? Nous ne le pensons pas, et pas plus en tout cas que lorsqu'ils parlent de « la directrice », féminisation qui ne heurte plus l'usage.

Cela revient – et ce n'est une innovation que par rapport à un XIX^e siècle plus conservateur en ce domaine que le XVIII^e et le XVII^e siècle – à faire de *professeur* un nom épïcène, exactement comme Boileau, nous l'avons dit (voir *Lettre(s)* n° 38, p.15-16), l'a fait d'auteur : « Vais-je épouser ici une apprentive auteur ? » (*Satire X*, vers 464).

C'est du refus d'une féminisation conforme au génie de notre langue que bas-bleus et démagogues tirent prétexte pour fabriquer, avec des « professeure » et des « provisoire » une féminisation qui la viole



Ainsi, il n'y a guère, très nombreux étaient les candidats au C.A.P. qui rédigeaient des dictées sans les enrichir de quelques fautes... Mais aussi, en ces temps-là, l'exercice en question était non seulement quotidien, mais également agrémenté d'une analyse grammaticale, voire d'une analyse logique, à laquelle, pour faire bonne mesure, s'ajoutait une liste de mots à apprendre. Toutefois, il est vrai, à cette même époque, il n'était point question de classes « vertes »,

« blanches » ou « bleues ». Non, il y avait un programme, et nos maîtres l'enseignaient d'un bout à l'autre. Moyennant quoi, même le dernier de la classe quittait l'école en sachant très correctement lire, bien sûr, mais surtout écrire et rédiger. Malheureusement, des esprits très éclairés ont qualifié, un jour, de passiste une pédagogie qui avait pourtant largement fait les preuves de son efficacité. Alors, on changea tout et, aujourd'hui, force est bien de reconnaître l'immensité des dégâts. Finalement, au lieu de simplifier, on a compliqué comme à plaisir, et les résultats parlent d'eux-mêmes. Un désastre ! Faisant du soutien scolaire depuis plusieurs années, je me crois autorisé à donner un avis.

Robert Planchard
64 Bizanos



cette fois-ci de façon vraiment « inacceptable ». C'est incidemment de ce débat que tirent profit ceux qui, arguant que le français est décidément trop compliqué et futile à la fois, le dénigrent, le délaissent et font le lit de l'anglais. Nous imaginons bien que ce n'est pas votre cas, et nous vous en remercions au nom de la langue française dont nous avons vous et nous le souci.

Ph. L.

En piste pour la Carpette anglaise

Mes amis et moi soutenons très fort la candidature d'Ernest-Antoine Seillière au titre de prochaine Carpette anglaise, pour son intervention en anglais à Bruxelles.

Eugène Javaudin
44 Saint-Sébastien-sur-Loire

Redemandez le programme !

La langue française s'est forgé un corpus qui, au fil des siècles, n'a cessé de s'enrichir et de s'affirmer, sans pour autant se dévoyer, ni donner migraines et cauchemars à des générations de jeunes potaches.

(Suite de la page 24.)

chambre ornée de multiples dessins de chats, où par le plus grand froid il n'accepta jamais de feu, ne se nourrissant que de gâteaux et de chocolat (quelquefois d'un lapin que seule une certaine personne savait lui préparer d'une certaine façon), blessé par le moindre bruit, fût-ce un chant d'oiseau, il surmonta cet énorme handicap et sut bâtir une œuvre, publia de nombreux romans et essais, tous curieux, originaux, remarquables de talent et d'érudition. Sa plume très littéraire adorait les archaïsmes, qu'il eût voulu remettre au goût du jour. Il terminait volontiers ses lettres par une « bonnetade », vieux mot pour un salut entre amis.

Familier de Julien Benda (1867-1956), il fut un grand défenseur du bon emploi du français. Cet apostolat commença en 1945-1946 par une série de soixante-cinq émissions dialoguées à la radio, où, comme partenaires, il eut parfois des comédiennes comme Annette Poivre, Rosy Varte, etc. Il le poursuivit par de nombreuses conférences dans divers clubs ainsi qu'au cours d'art dramatique René-Simon. Il tint une rubrique langagière dans *Gavroche* puis, pendant des années, dans *le Coopérateur de France* ; enfin, en 1970, parut chez Roger Maria un choix de ces participations sous leur titre initial : *les Caprices du langage*.

S'il avait été intrigant, Julien Teppe eût obtenu du tout-Paris une célébrité mondaine. Mais l'idée de la rechercher ne l'effleura jamais. Il récusait même l'amitié comme corruptrice du jugement ; aussi la sienne, dont il m'honora, était-elle sans prix. Il avait inventé l'adjectif *rectitudinaire* pour qualifier son caractère sans concession ni indulgence. Il rompit avec *l'Écho des sports* parce qu'on lui refusait l'emploi du mot *prépollence*, qu'il avait, je suppose, créé à partir du latin *praepollens*, « très puissant », rejetant avec dédain, comme prétendu équivalent, un « prépotence » qu'on lui offrait et dont il n'avait que faire. Julien Teppe fut trouvé mort chez lui le 29 janvier 1975 ; le diabète avait mis fin à sa névrose. Ses rares amis, à la tête desquels les frères Brès, de Montélimar et Toulon, publièrent à sa mémoire quelques numéros d'un petit bulletin.

L'exemple de Julien Teppe est admirable, surtout si l'on considère la volonté qu'il lui fallut pour surmonter cette souffrance qui, selon lui, était un stimulant du talent, voire, chez certains, la source même de l'inspiration créatrice. Mais, comme linguiste, il s'est attaché en particulier aux difficultés du français, et, répétons-le, qui veut l'enseigner aux néophytes ne doit évidemment pas commencer par là.

P.-V. B.



Les difficultés, cela vient en second lieu

UNE généreuse réputation est faite au français, celle d'être clair, explicite. C'est par ce qui la confirme et la justifie, non par ce qui éventuellement la contredirait, que doit commencer l'initiation de l'étranger désireux d'apprendre cette langue nouvelle pour lui ; il ne faut pas lui en faire ressortir tout de suite les difficultés ; comme elles sont assez nombreuses et parfois perfides, cela risquerait peut-être de le décourager.

On a déjà mentionné ici que notre élève peut se demander pourquoi un arbre est feuillu s'il a des feuilles, pourquoi il est fleuri s'il a des fleurs, et pourquoi, s'il porte des fruits, il n'est adjectivement rien du tout. Ce n'est là que brouille. Voici un autre cas, plus sérieux, d'importance mineure certes, mais où se perdrait l'étudiant en langue qui débiterait par là. Dans l'une de ses dictées semées d'embûches, Bernard Pivot avait tendu le piège à ses concurrents, mais la plupart l'avaient vu venir !

Il s'agissait de l'accord du verbe après la locution *plus d'un*. En raisonnement mathématique, l'accord normal serait le pluriel, puisqu'il y a en jeu plus d'une unité. Eh bien ! non, on accorde au singulier : « Plus d'un marin a péri dans le naufrage. » De même, ou, si vous préférez, à l'inverse, avec *moins de deux*, si tenté que l'on soit d'accorder au singulier puisqu'on se considère au niveau de l'unité, c'est le pluriel qu'il faut employer : « Moins de deux années ont passé depuis cet accident. » Telle est la règle.

Maurice Grevisse (*le Bon Usage*, Duculot, édit. de 1953 ; § 807, b) argumente ainsi : « ... ce n'est pas sur la valeur numérique de ces expressions que la pensée s'arrête, c'est sur le complément de *plus* ou de *moins*. » Or, dans nos exemples, il n'y a qu'un marin, et il y a deux années. Logique ou sophisme, peu importe : cela, tous les participants à la compétition le savaient. Mais ils n'avaient pas tous prévu le rets pervers qu'allait leur tendre messire Pivot.

Celui-ci, l'air de rien, avait introduit, à l'endroit le plus innocent du texte, un verbe accordé au pluriel avec *plus d'un* ! Contrairement à la règle... du moins en apparence. Il les avait bien eus, les quelques-uns qui ne s'étaient pas souvenus de ce qu'expose Grevisse un peu plus loin : « Le verbe se met au pluriel si *plus d'un* est répété » ; par exemple : « Plus d'une anguille, plus d'un barbeau, plus d'une truite suivaient le courant » (Ferdinand Fabre, *Mon oncle Célestin*, 1881) ; « ou encore, si



Julien Teppe en 1973

l'on exprime la réciprocité. » Il existe aussi des cas où le pluriel est admis parce que « celui qui parle ou qui écrit a dans l'esprit l'idée d'une pluralité », et Grevisse en note une référence chez Musset. On est bien près de *l'ad libitum* !

Tout cela paraît si ténu qu'il faut se garder d'en farcir les méninges d'un jeune Japonais frais débarqué de son archipel. Et attendre un peu avant de lui expliquer la différence entre la licence des mœurs, la licence poétique et une licence en droit ; quant à celle qu'il y a entre être licencié en français et licencié de son emploi, il l'apprendra toujours assez tôt. Il sait bien, d'ailleurs, notre Nippon, que la langue qu'il

entendra parler au campus et dans la rue n'est pas semblable à celle qu'il lira chez Fénelon ou Stendhal.

*

Ces quelques réflexions ont ravivé en moi le souvenir que je garde d'un ami disparu qui fut un actif défenseur du français ; je veux parler de Julien Teppe, philosophe, linguiste et romancier, incollable sur les singularités de notre grammaire. Nous fîmes connaissance à la suite d'une lettre où il me signalait la faute relevée par lui dans un roman que j'avais publié en 1957 chez Calmann-Lévy. J'y parlais des *exactions* des nazis. Une exaction, m'écrivait-il, n'est qu'une extorsion par abus de pouvoir. C'était vrai alors, et ce l'est encore, mais, depuis, le sens d'« actes de barbarie » s'est, au pluriel, répandu puis imposé, à tort ou à raison. Il luttait là-contre ; c'est vous dire à quel point c'était un grammairien attentif et méticuleux.

Né à Saint-Étienne-du-Bois (Ain) le 24 août 1910, comptant le curé d'Ars (1786-1859) dans sa famille collatérale, il se forgea, après une éducation sévèrement catholique, sa philosophie personnelle, toute particulière, où il magnifiait le rôle de la souffrance dans l'épanouissement du génie et de l'individualité. Son *Apologie pour l'anormal* (1936) et la suite, *Dictature de la douleur*, lui valurent, outre le surnom de « pape du *dolorisme* » – mot dont il intitula son « Manifeste » et qu'avait créé en 1919 Paul Souday (1869-1930) –, une notoriété justifiée, quoique passagère. Il souffrait perpétuellement de cette « céphalalgie » que Maurice Rollinat, dans *Les Névroses*, a fait rimer avec une « pince au feu de l'enfer rougie ».

Toujours élégant à la ville, épilé, tiré à quatre épingles, on ne l'eût pas cru névrosé. Hélas ! Vivant, rue Fontaine puis rue de Miromesnil, dans une étroite

Pierre-Valentin BERTHIER

(Suite en page 23.)